



Une organisation partenaire parmi cinq

## La santé publique

Page 7

Ahmet Üzümcü, directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

## «La menace du terrorisme chimique est très réelle»

Page 4



Formation d'ambulancier ES

**École et pratique  
main dans la main**

Page 18

Centre fédéral d'instruction

**Réouverture après  
transformation**

Page 22

PISA Protection civile

**Des contrôles  
uniformes**

Page 25

[www.protopop.ch](http://www.protopop.ch)



<b>ÉDITORIAL</b>	3
.....	
<b>PERSONNALITÉ</b>	
<b>«La menace du terrorisme chimique est très réelle»</b>	4
Aujourd’hui, près de 95% des armes ont été éliminées dans le monde, affirme Ahmet Üzümcü. Pour le directeur général de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques, il faut désormais empêcher la reconstitution de stocks.	
.....	
<b>DOSSIER: LA SANTÉ PUBLIQUE</b>	
<b>La santé publique au sein de la protection de la population</b>	7
La santé publique joue un rôle de premier plan dans la maîtrise de catastrophes et de situations d’urgence. Et fait partie des cinq organisations partenaires de la protection de la population.	
<b>La coordination dans le chaos</b>	10
Lors de catastrophes et de situations d’urgence, les moyens utilisés en temps normal ne suffisent plus. Dans la santé publique comme ailleurs, la coordination est le maître-mot.	
<b>Quand la santé publique souffre de la grippe</b>	13
Le SRAS (2002 / 2003) et Ebola (2014–2016) ont montré qu’un virus pouvait s’attaquer à l’homme du jour au lendemain et se propager rapidement à grande échelle, voire sur toute la planète. La grippe frappe aussi les services de santé.	
<b>L’afflux massif de patients, un défi</b>	16
Un vaste réseau de constructions sanitaires protégées peut servir à augmenter les capacités d’hospitalisation. Mais il faut trouver une solution pérenne et politiquement acceptable pour cette réserve stratégique.	
.....	
<b>INSTRUCTION</b>	18
.....	
<b>COOPÉRATION</b>	20
.....	
<b>NOUVELLES DE L’OFPP</b>	21
.....	
<b>CONFÉDÉRATION</b>	26
.....	
<b>NOUVELLES DES CANTONS</b>	28
.....	
<b>NOUVELLES DES ASSOCIATIONS</b>	32
.....	
<b>SERVICE</b>	34
.....	
<b>POINT FINAL</b>	35
.....	

Couverture: Parfaitement opérationnels en temps normal, les services de la santé publique jouent aussi un rôle central en cas de catastrophe. Photo prise lors d’un exercice.

Chère Lectrice, cher Lecteur,

Il y a une quinzaine d'années, nous avons complètement refondé la protection de la population en Suisse. L'idée-force était alors de mettre en place un réseau: «La protection de la population assure la coordination et la coopération de cinq organisations partenaires: la police, les sapeurs-pompiers, la santé publique, les services techniques et la protection civile.» C'est tout simplement ainsi que le Plan directeur de la protection de la population en posait le principe en 2001. C'est sur cette base que le système coordonné a été inscrit à l'article 3 de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), entrée en vigueur en 2004. Aujourd'hui, nous pouvons constater avec satisfaction que le modèle mis en place est une réussite.

L'idée de réseau s'est imposée incontestablement comme un principe directeur. La collaboration entre les organisations partenaires est une réalité quotidienne. Elle fonctionne aussi bien au niveau de la préparation que de l'intervention. Différents événements récents l'ont démontré de manière éclatante.

### «Il y a une quinzaine d'années, nous avons complètement refondé la protection de la population en Suisse.»

Mais le succès ne doit pas nous aveugler. Le contexte a changé. Certaines évolutions de la société ont aussi un impact sur la protection de la population. Les missions et les défis à relever changent aussi. Nous devons être prêts à tout moment à modifier et améliorer le système. C'est notamment le cas dans le domaine sanitaire, qui connaît des changements profonds et dynamiques. Nous ne pouvons pas les ignorer. Au contraire, nous devons nous y préparer à notre niveau. Et bien sûr, les modifications apportées au système doivent être harmonisées.

C'est dans ce but que nous vous proposons aujourd'hui cette nouvelle édition de «Protection de la population»: nous souhaitons analyser certains défis qui se posent au système de santé publique en tant qu'organisation partenaire de la protection de la population et mettre en lumière les changements nécessaires dans certains domaines. Je vous souhaite une lecture intéressante.

#### **Christoph Flury**

Directeur suppléant de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP



Ahmet Üzümcü, directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)

# «La menace liée au terrorisme chimique est très réelle»

Près de 95% des stocks d'armes chimiques déclarés dans le monde ont aujourd'hui été détruits, indique Ahmet Üzümcü. Pour le directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), il s'agit à présent d'empêcher l'émergence de nouvelles armes chimiques. Il adresse ses remerciements en particulier au Laboratoire de Spiez, rattaché à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

**Monsieur Üzümcü, en septembre 2013, votre organisation a été chargée de détruire les stocks d'armes chimiques de la Syrie. Qu'est-ce qui a été le plus difficile pour vous dans cette tâche?**

La Syrie a adhéré à la Convention sur les armes chimiques (CAC) en août 2013, après l'attaque aux armes chimiques de la Ghouta et l'élaboration d'un document-cadre par les États-Unis et la Russie à Genève. Le 27 septembre 2013, le Conseil exécutif de l'OIAC a décidé de mettre en place une mission afin de démanteler l'arsenal chimique syrien. Cette décision a reçu l'aval du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'OIAC a dépêché une mission sur place.

Compte tenu du calendrier très serré et du caractère inédit de la tâche à accomplir, cette mission était extrême-

ment complexe. Du point de vue des ressources, les contributions financières et prestations en nature de plus d'une trentaine d'États parties à la convention ont été nécessaires. Le plus délicat dans cette opération a été de la mener à bien dans un pays en guerre. Naturellement, j'étais soucieux que la sécurité et la protection de nos inspecteurs et de nos autres collaborateurs engagés en Syrie soient assurées. Nos inspecteurs ont souvent dû intervenir dans des conditions difficiles dans des régions reculées et leur sécurité dépendait des forces militaires syriennes. Fort heureusement, nous n'avons eu à déplorer aucun incident majeur.

**En l'espace d'un an, votre organisation a surveillé la destruction de 97% des stocks déclarés par la Syrie. Il semble toutefois aujourd'hui que toutes les armes chimiques n'aient pas été déclarées. Quelle est la prochaine étape?**

Après l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques, 1300 tonnes d'armes chimiques et de précurseurs ont été transportées et neutralisées hors du pays. En 2014 cependant, l'OIAC a engagé la procédure visant à s'assurer que l'arsenal chimique déclaré par la Syrie était complet. La même année, j'ai constitué un groupe d'experts, qui s'est rendu 19 fois depuis dans le pays, pour prélever des échantillons et mener des entretiens. Lors de ces missions, des divergences et des omissions quant aux déclarations faites par la Syrie ont été relevées. Notamment, une partie d'un centre de recherche à Damas aurait participé au programme d'armement chimique sans que ce fait ait été déclaré. La vérification des déclarations de

## Ahmet Üzümcü

Ahmet Üzümcü est directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) depuis 2010. L'OIAC, à laquelle 192 pays ont adhéré, a fêté ses 20 ans d'existence en avril dernier. Elle veille au respect de l'interdiction de fabriquer, de stocker et d'employer des armes chimiques.

Âgé de 66 ans, ce diplomate turc a travaillé de 1979 à 1982 à l'Ambassade de Turquie à Vienne, puis au consulat général d'Alep en Syrie, en tant qu'ambassadeur de Turquie en Israël, en qualité de représentant de la Turquie auprès de l'OTAN et auprès du Bureau des Nations Unies à Genève ainsi que de plusieurs conférences multilatérales sur le désarmement. En 2013, il a reçu le prix Nobel de la paix en tant que directeur général de l'OIAC.



«Après l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques, 1300 tonnes d'armes chimiques et de précurseurs ont été transportées et neutralisées hors du pays.»

la Syrie se poursuit et nous continuerons à insister auprès du régime syrien pour qu'il tienne ses engagements.

**Pouvez-vous nous préciser le rôle que jouent pour l'OIAC les contributions apportées par les États neutres, en particulier par la Suisse à travers le Laboratoire de Spiez?**

Tous les États parties à la Convention sur les armes chimiques ont les mêmes obligations et jouissent des mêmes droits, indépendamment de leur statut. Cependant, dans certaines situations exceptionnelles comparables à celle de la Syrie, les pays neutres peuvent assumer davantage de responsabilités que les autres. Spiez a joué un rôle important dans le cadre de l'analyse des échantillons prélevés en Syrie, certainement plus important que beaucoup d'autres laboratoires de référence désignés par l'OIAC.

Spiez apporte aussi son soutien dans d'autres domaines, notamment en organisant des séminaires de formation et des colloques, par exemple sur la convergence de la chimie et de la biologie. Grâce à ce soutien, le Secrétariat

technique et les États membres peuvent suivre les développements scientifiques et technologiques importants pour l'OIAC.

**Dans quelle mesure êtes-vous inquiet par rapport aux acteurs non étatiques – comme l'État islamique (EI) en Syrie – qui ont accès aux armes chimiques et les utilisent, éventuellement en Europe aussi?**

Nous savons que la menace liée au terrorisme chimique est très réelle. Il est déjà avéré que l'EI a utilisé du gaz moutarde en Syrie et en Irak. Il s'agit d'un agent chimique rudimentaire, mais létal. Le fait que de tels groupes soient

**«Nos inspecteurs ont souvent dû intervenir dans des conditions difficiles dans des régions reculées.»**

en mesure de mettre au point et d'utiliser des armes chimiques doit être pris très au sérieux. Il y a lieu d'être particulièrement vigilants face au risque que représentent d'éventuels combattants engagés dans de telles activités qui rentrent au pays.



«Il y a lieu d'être particulièrement vigilants face au risque que représentent d'éventuels combattants engagés dans de telles activités qui rentrent au pays.»

Il est malheureusement facile d'avoir accès aux connaissances pratiques et au matériel de base qu'exige la fabrication d'armes chimiques. Pour empêcher leur mise au point et leur emploi, une collaboration internationale plus étroite et l'application de la législation nationale sont nécessaires. Nous devons également être prêts à réagir de manière adéquate dans les situations d'urgence. L'OIAC a créé une mission (Rapid Response Assistance Mission) qui peut être déployée rapidement dans tout pays membre qui est la cible d'attaques chimiques. Ce groupe d'experts peut aider à identifier les agents chimiques utilisés, à traiter les victimes et à préparer des mesures de décontamination.

**Les progrès scientifiques et technologiques sont un sujet d'inquiétude lorsqu'il est question de prévenir l'émergence de nouvelles armes chimiques. Partagez-vous cette inquiétude?**

Les progrès scientifiques et technologiques sont un élément essentiel dans le cadre de l'application du système de vérification de la Convention sur les armes chimiques. Il est essentiel que l'OIAC entretienne des liens étroits avec les milieux scientifiques et l'industrie chimique pour pouvoir suivre ces progrès et en évaluer les possibles implications. L'OIAC a institué un conseil scientifique (Scientific Advisory Board [SAB]), composé de 25 éminents experts, afin de suivre les développements et de formuler des recommandations.

**«Il reste cependant encore beaucoup à faire pour empêcher l'émergence de nouvelles armes chimiques.»**

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier Spiez pour sa contribution à cet égard, et en particulier Stefan Mogl, chef de la Section Chimie du Laboratoire de Spiez, qui a rendu de précieux services en tant que membre puis président du SAB de 2012 à 2013.

**L'OIAC fête ses 20 ans d'existence. Quel rôle jouera-t-elle dans 20 ans? Comment voyez-vous l'avenir – et qu'en espérez-vous?**

L'OIAC a initialement été fondée en tant qu'organisation de sécurité. Notre mission consiste à surveiller l'application de la Convention sur les armes chimiques, qui vise la destruction complète et durable des arsenaux chimiques. Des progrès importants ont été réalisés et le processus de destruction des arsenaux déclarés sera mené à terme au cours des cinq à six prochaines années. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour empêcher l'émergence de nouvelles armes chimiques.

Les États membres doivent déployer des efforts pour que l'OIAC continue de disposer des moyens nécessaires en personnel et en matériel. Le maintien des connaissances et du savoir-faire sera notre première priorité et l'un des défis à relever. Nous devons développer et étendre nos capacités dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'analyse. Nous entendons atteindre cet objectif en renforçant la collaboration avec d'autres organisations, la communauté universitaire et la société civile.

**Si nous faisons le point et considérons les faits, quel a été le plus grand succès obtenu par l'OIAC? Êtes-vous satisfait d'une manière générale du travail accompli et des résultats atteints?**

Aujourd'hui, près de 95% des stocks d'armes chimiques ont pu être détruits de par le monde sous la surveillance de nos inspecteurs. Je pense que cette entreprise a été menée avec succès par l'OIAC, comme l'atteste le prix Nobel de la paix reçu en 2013. L'organisation se trouve toutefois dans une phase de transition. Nous sommes conscients que nous devons inclure davantage les parties concernées et les organisations internationales de premier plan. C'est pourquoi nous nous employons à mettre en place une collaboration plus structurée et systématique avec les milieux scientifiques et l'industrie chimique. L'un de nos principaux objectifs est de sensibiliser les groupes concernés au premier chef afin de prévenir une utilisation abusive des agents chimiques.

Interview:

**Andreas Bucher**

Chef de la Section Stratégie et communication, Laboratoire de Spiez, OFPP

L'interview a été réalisée par écrit.

L'une des cinq organisations partenaires

# Les services sanitaires dans la protection de la population

Lors de catastrophes et de situations d'urgence, il s'agit souvent de prendre en charge de nombreux blessés ou, dans le cas d'épidémies, d'un nombre élevé de personnes infectées. C'est pourquoi le système de santé publique est essentiel à la maîtrise de tels événements et compte parmi les cinq organisations partenaires de la protection de la population.



Des ressources humaines abondantes, des connaissances spécialisées et des procédures éprouvées sont les principaux atouts de la santé publique pour la maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence.

Lorsqu'il est question de santé publique dans la protection de la population, on se réfère en premier lieu aux mesures visant à préparer la maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence et à intervenir quand survient un événement de ce genre. Des aspects tels que les primes des caisses maladie, les tarifs des médecins ou les programmes de prévention sont accessoires dans ce contexte. Inversement, la maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence ne constitue qu'une tâche de la santé publique parmi de nombreuses autres.

### Un rôle central

Néanmoins, la santé publique joue un rôle central dans le système coordonné de protection de la population. En principe, toutes les menaces prises en considération par l'analyse des dangers à l'échelle nationale peuvent influencer d'une manière ou d'une autre sur la santé de la population et mettre à contribution les services sanitaires publics dans une mesure extrême. Chaque année, les catastrophes d'origines naturelle et technologique font de nombreux morts et encore plus de blessés dans le monde entier. Le bilan est comparable dans le cas de dangers d'origine anthropique, tels qu'attentats ou épidémies. De même, une panne de courant générale (black-out) ou une défaillance des moyens de communication peuvent avoir des conséquences directes pour l'infrastructure (critique) du système de santé publique, ce qui produira à son tour des effets néfastes sur le plan des soins aux patients.

## L'organisation partenaire qu'est la santé publique se compose de divers organismes et institutions veillant à la santé de la population.

À la base de la loi actuelle sur la protection de la population et sur la protection civile, le Plan directeur de la protection de la population de 2001 définit la santé publique comme une organisation partenaire de la protection de la population, au même titre que la police, les sapeurs-pompiers, les services techniques et la protection civile. Il détaille ce qui suit dans la perspective d'une catastrophe: «Les services de la santé publique, y compris les services sanitaires d'urgence, fournissent des prestations médicales à la population et aux services d'intervention. Ces prestations comprennent également les mesures de prévention et le soutien psychologique.»

Du fait que les prestations médicales relèvent déjà de la santé publique lors d'événements mineurs, on comprendra aisément que les soins aux personnes malades ou blessées lui incombent également en cas de catastrophe. La notion d'organisation partenaire est cependant imprécise, puisque la santé publique n'a pas de direction cen-

trale et ne peut donc pas être identifiée en tant qu'organisation unique.

### L'affaire des cantons

La situation est complexe: ce qu'on nomme en l'occurrence organisation partenaire se compose de divers organes et institutions veillant à la santé de la population. Il est évident qu'une telle structure ne résulte pas simplement d'une mauvaise planification ou coordination des différentes activités mais est surtout due à la tâche globale que représente la santé publique. De plus, cette fonction étendue est centrée sur les multiples exigences du quotidien.

Fondamentalement, la santé publique est l'affaire des cantons, qui en déterminent le personnel, l'organisation, l'équipement, la formation et le financement. Le plan directeur constate à ce sujet: «Les cantons se chargent de créer les structures ad hoc et de mettre les moyens nécessaires à disposition. Ils définissent les moyens supplémentaires (y c. ceux de la protection civile) requis en cas de catastrophe ou en situation d'urgence (personnel, médicaments, matériel, lits dans des constructions protégées, etc.)»

### Professionalisme et volontariat

Alors que la protection civile et les sapeurs-pompiers, à l'exception de quelques corps de métier, reposent sur le principe de milice, la santé publique, la police et les services techniques sont fondés sur le professionnalisme. Le système de santé publique inclut cependant quelques prestations fournies par des bénévoles, à l'image des quelque 27 700 samaritains qui s'engagent dans plus de 1000 associations locales et des 700 volontaires répartis dans douze groupes régionaux composant la Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage (REDOG). Le recrutement diffère également selon qu'il s'agit d'une activité rémunérée ou volontaire: pendant que les groupements professionnels recrutent leurs membres, tels que médecins et personnel soignant, sur le marché de l'emploi, les associations de samaritains, les teams REDOG mais également la Société suisse des troupes sanitaires (SSTS) s'adressent aux bénévoles.

La santé publique englobe également les physiothérapeutes, sages-femmes, logopédistes et de nombreuses autres professions; en 2015, des civilistes ont effectué plus de 1,2 million de jours de service dans des EMS, établissements pour handicapés, hôpitaux ou encore dans des homes d'enfants et foyers d'éducation. Certaines de ces institutions n'entrent guère dans le domaine de la protection de la population, d'autres peuvent ou non être attribuées à la santé publique selon la définition qu'on leur donne. Pour compléter les moyens dont ils disposent, certains cantons ont mis en place au sein de leurs organisations de protection civile un service sanitaire, qui réunit pour ainsi dire deux organisations partenaires.

Le rapport du Conseil fédéral sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+» conclut dès lors: «Les effectifs des services de la santé publique ne peuvent pas être chiffrés, dans la mesure où il ne s'agit pas d'organisations spécifiques homogènes.»

### Structure modulaire

Pourtant, hétérogène ne veut pas dire désordonné. Les moyens disponibles au quotidien représentent une excellente base pour la maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence: la protection de la population s'appuie sur une structure modulaire axée sur les besoins résultant d'un événement ordinaire; les moyens engagés sont complétés selon le type et la gravité d'un événement. Les services sanitaires d'urgence constituent un élément de première intervention. La collaboration avec la police et les sapeurs-pompiers suit une procédure éprouvée et fonctionne donc également en cas de catastrophe. Quant aux hôpitaux et à toute une série d'autres institutions et organismes prévus lors d'une catastrophe, ils sont utilisés en aval.

De l'organe de conduite communal à l'État-major fédéral ABCN (pour les dangers atomiques, biologiques, chimiques et naturels), la santé publique est représentée à tous les niveaux et intégrée aux processus de décision. De nombreuses activités ne sont pas seulement réglées à l'échelon cantonal; beaucoup sont également coordonnées à l'échelon supracantonal: des prescriptions sont fixées et des conventions, conclues par des associations professionnelles et des groupements d'intérêts afin d'unifier certaines procédures, en particulier dans la formation. À l'échelon suprême, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), qui regroupe les conseillers d'État responsables de la santé publique, coordonne la politique en la matière.

### Avec le soutien de la Confédération

La Confédération exerce elle aussi certaines fonctions de soutien et de coordination: lors de catastrophes et situations d'urgence ayant de graves conséquences sanitaires (épidémie, tremblement de terre, contamination radioactive, etc.) ou en cas de conflit armé, elle met à disposition un organe de coordination et de conduite ainsi que des moyens supplémentaires.

Complétant les ressources de la santé publique, le Service sanitaire coordonné (SSC) est appelé à garantir une prise en charge optimale des patients par l'engagement concerté de moyens de l'armée, de la protection civile et d'organisations civiles. Le Système d'information et d'intervention (SII) permet au SSC d'avoir en tout temps une vue d'ensemble des ressources sanitaires disponibles. En outre, la Confédération ordonne des mesures de précaution dont notamment le maintien d'une infrastructure sanitaire protégée (constructions protégées) et du degré de préparation du matériel.



Lors de chaque opération de sauvetage, la communication joue un rôle central.

Il faut y ajouter par exemple l'appréciation médicale des risques biologiques. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) surveille les maladies transmissibles, publie régulièrement des rapports sur la situation épidémiologique, définit des stratégies en matière de prévention et de contrôle, prépare des bases juridiques et élabore des recommandations destinées au corps médical et à la population. Le Laboratoire de Spiez, qui est rattaché à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), contribue dans une mesure importante à la planification préventive en développant des scénarios de référence. Mais il intervient également à la suite d'un événement: en vue de la maîtrise de celui-ci, il dispose d'un laboratoire de biosécurité servant à la détection et à l'analyse de virus.

### Optimiser la protection

Dans le contexte international, la Suisse peut s'appuyer sur un excellent système de santé publique. La protection de la population a pour tâche de renforcer les organisations et institutions de la santé publique qui fonctionnent parfaitement en temps normal. À cette fin, elle fournit des prestations de planification et de coordination de même que des moyens supplémentaires. La tâche consistant à protéger la population au mieux lors de catastrophes et de situations d'urgence doit être optimisée en permanence.

### Pascal Aebischer

Rédacteur responsable de la revue «Protection de la population», OFPP

Situation d'urgence et afflux massif de blessés

# Coordonner dans le chaos

Lors de catastrophes et de situations d'urgence, les moyens et structures disponibles au quotidien s'avèrent subitement insuffisants. Il s'agit alors de coordonner le travail des forces d'intervention sanitaires. Un flux d'information rapide et une communication claire servent à faire face à une telle demande.

Le système suisse de santé publique dispose des moyens nécessaires et des processus éprouvés pour maîtriser les sinistres mineurs et leurs conséquences aux échelons local et régional. Chaque service de sauvetage devrait être en mesure de gérer un événement incluant un petit nombre de blessés ou de malades avec ses ressources ordinaires, en faisant au besoin appel aux partenaires. Lorsqu'un événement se caractérise par de nombreux patients, des difficultés peuvent néanmoins surgir en raison du manque de ressources.

Les interdépendances croissantes de même que la densité de la population et de l'infrastructure font que notre société devient de plus en plus vulnérable. Par conséquent, un événement peut aujourd'hui sans autre se traduire par un nombre élevé de personnes touchées. Le dispositif du service sanitaire peut alors constituer un important défi, impliquant une collaboration et une coopération efficaces des différents intervenants à tous les niveaux et également sur le plan transfrontalier.

## Lorsqu'un événement se caractérise par de nombreux patients, des difficultés peuvent surgir en raison du manque de ressources.

La gestion d'un événement majeur exige non seulement des moyens d'intervention spécifiques et des dirigeants formés en conséquence mais également des structures clairement définies qui garantissent un déroulement coordonné des opérations et la coopération avec les sapeurs-pompiers, la police et d'autres organisations partenaires. Dans tous les cas, la priorité absolue est accordée à la prise en charge optimale des personnes blessées ou malades, compte tenu de la sécurité des intervenants.

### Catégories de gravité

Il existe divers scénarios pouvant comporter un nombre élevé de patients. En outre, le besoin de moyens d'intervention varie fortement en fonction de l'ampleur et du

type d'événement. De même, l'organisation diffère d'un canton à l'autre.

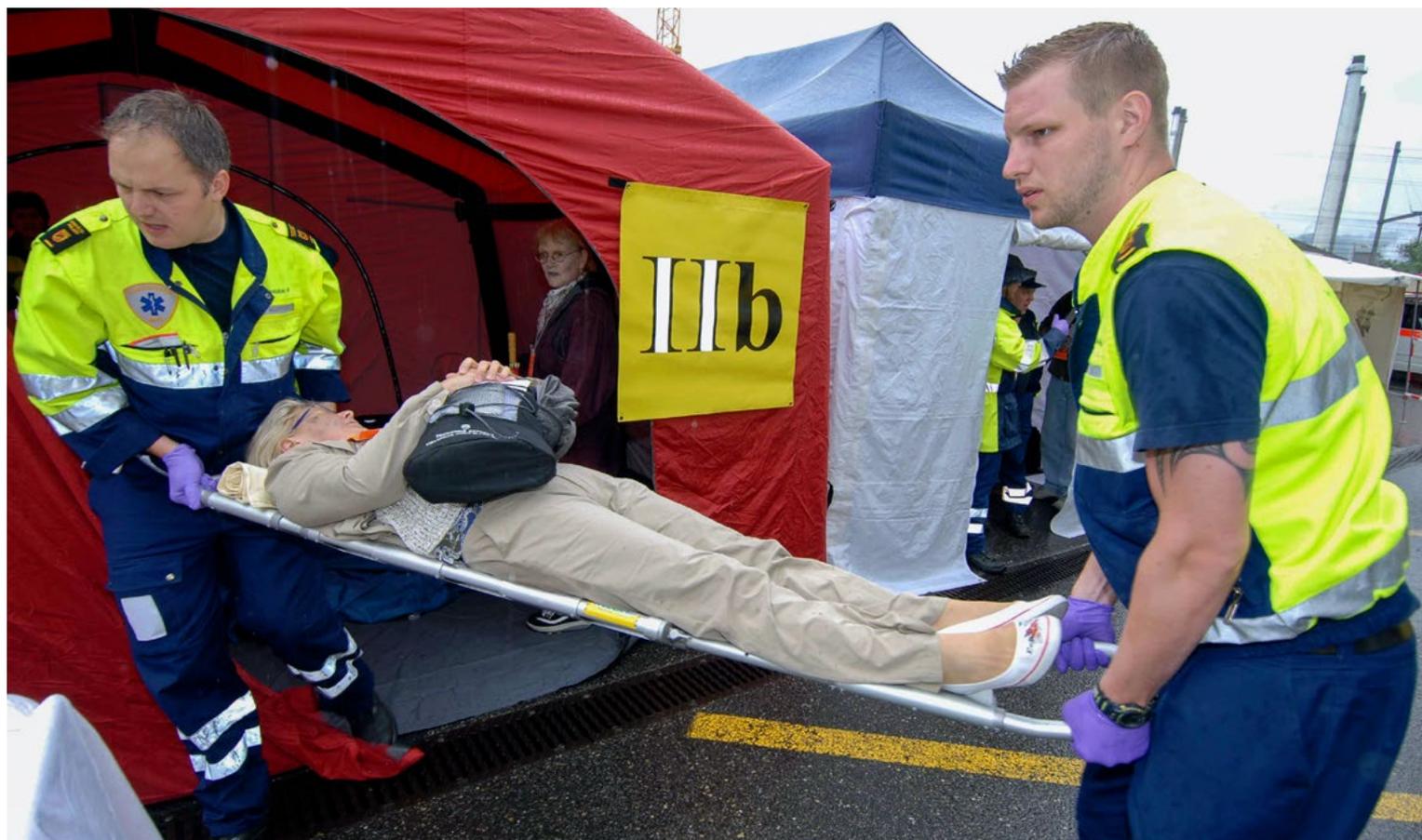
Le nombre prévisible de patients représente une donnée essentielle pour l'engagement de ressources humaines et matérielles. Dans ce contexte, la notion d'afflux massif de blessés et de malades (AMB) s'est imposée à l'échelle internationale et tend à s'implanter en Suisse.

Dans les cantons de Zurich et de Schaffhouse, c'est le service de protection et de sauvetage de Zurich (Schutz & Rettung Zürich, SRZ) qui est responsable de la maîtrise d'événements majeurs non planifiables dans l'optique du service sanitaire. À cet effet, il fournit l'organisation de conduite et met à disposition des moyens d'intervention complémentaires. De plus, le SRZ apporte son soutien aux cantons de Schwyz et Zoug. Il distingue quatre catégories dont chacune est définie en termes de ressources humaines et matérielles et programmée dans le système de conduite de la centrale d'intervention.

À partir de six patients (AMB 6–10), les affaires courantes font place à la deuxième catégorie de gravité. Les interventions qui en résultent appellent une conduite élargie sur place et la mise à disposition de certaines ressources du SRZ aux services de sauvetage régionaux.

Le dispositif AMB 11+ implique normalement la mobilisation de l'ensemble des effectifs du service de sauvetage et de la centrale d'intervention du SRZ. En plus, des officiers de piquet et deux compagnies de sapeurs-pompiers de milice de la ville de Zurich sont convoqués.

Le niveau d'alerte maximal est atteint en cas d'AMB 50+. Il comprend l'engagement d'un élément de conduite arrière et l'extension de la convocation au poste mobile de secours sanitaire, aux sapeurs-pompiers professionnels et de milice et, au besoin, aux services de sauvetage associés, à la protection civile, aux groupes sanitaires des centres de renfort des sapeurs-pompiers, aux associations de samaritains régionales et à d'autres organisations partenaires.



Lors d'une catastrophe, un patient passe par plusieurs services de la santé publique, depuis son sauvetage sur les lieux du sinistre jusqu'à la fin de son traitement médical.

### Soutien de la Confédération

Si la protection de la population relève en premier lieu des cantons, des moyens peuvent également être fournis par la Confédération: à titre subsidiaire, l'armée est capable d'appuyer les forces d'intervention, par exemple par des postes sanitaires mobiles ou des moyens de transport aérien, pour renforcer le dispositif du service sanitaire.

Pour gérer des catastrophes et des situations d'urgence, les autorités à tous les niveaux (Conseil fédéral, gouvernement cantonal, conseil communal) assurent la conduite civile avec leurs états-majors de crise. Au niveau de la Confédération, le Conseil fédéral peut instituer l'organe sanitaire de coordination (OSANC), chargé de gérer la planification et la réalisation d'interventions des services sanitaires et logistiques.

### Principes de base en cas d'événement de grande ampleur

Les principes de base suivants s'appliquent à tout événement impliquant un grand nombre de blessés ou de personnes souffrant de maladies aiguës:

- Les patients sont stabilisés sur la place sinistrée avant d'être transférés.
- Des mesures sont prises pour confiner la contamination sur la zone sinistrée. À cette fin, les personnes

contaminées sont isolées et décontaminées avant leur entrée à l'hôpital. Tant le personnel que l'infrastructure de l'hôpital doivent absolument être protégés.

- Sur les lieux de l'événement, les services de sauvetage ordinaires sont renforcés sur les plans du personnel et du matériel.
- Les patients (blessés graves) sont acheminés vers les hôpitaux environnants. Après avoir reçu les premiers soins et été soumises à une décontamination sommaire sur la place sinistrée, les personnes contaminées sont transportées dans les centres compétents (hôpitaux de soins aigus) pour y être traitées et observées.

### De la prise en charge sur la place sinistrée aux soins hospitaliers

Lors d'événements majeurs et de catastrophes, un patient passe par différents établissements de la santé publique, dès sa prise en charge sur la place sinistrée jusqu'au terme de son traitement médical:

La place sinistrée est équipée d'un nid de blessés et d'un poste de secours sanitaire. Les secouristes déposent les patients dans un nid de blessés, situé si possible en dehors de la zone dangereuse proprement dite. Il s'agit du premier poste collecteur pour patients, lequel sert à optimiser les premiers secours. Au poste de secours sanitaire, les patients reçoivent ensuite les



Les services d'intervention disposent d'une infrastructure mobile complète pour prendre en charge les malades et les blessés.



Depuis la place sinistrée, les patients sont d'abord conduits au poste sanitaire de secours, où ils reçoivent des soins et où l'on prépare leur transfert à l'hôpital.

premiers soins médicaux et sont préparés en vue de leur transfert à l'hôpital.

Depuis là, les patients sont acheminés par voie routière ou aérienne vers les centres de soins aigus, capables de garantir un traitement efficace. Durant leur guérison, les patients sont finalement transférés dans d'autres hôpitaux ou établissements (transport secondaire), par exemple à des fins de traitement ultérieur ou de convalescence.

#### SII pour un aperçu rapide des ressources

Répartir les patients entre les différents hôpitaux et cliniques spécialisées disponibles dans les environs représente une tâche clé du chef d'intervention sanitaire. Cette

répartition se fait si possible de manière ciblée afin de ne pas surcharger certains établissements. Concrètement, il s'agit d'acheminer les blessés graves vers les hôpitaux de soins aigus et les centres de traumatologie. Les grands brûlés sont amenés en premier lieu dans les trois centres spécialisés du CHUV à Lausanne, de l'hôpital universitaire et de l'hôpital de l'enfance à Zurich.

La mise en réseau est garantie par le Système d'information et d'intervention (SII) du Service sanitaire coordonné (SSC). Fonctionnant sur internet, la plateforme SII offre une vue d'ensemble de tous les moyens en personnel et en matériel disponibles et de tous les interlocuteurs. En temps réel, elle est à même de représenter la situation sanitaire sous tous ses aspects en se fondant sur des données consolidées et actualisées. En un coup d'œil, le système affiche pour chaque hôpital concerné les disponibilités par catégorie de blessure demandée. Ainsi, tous les organes d'intervention et de conduite disposeront à tout moment des mêmes informations.

La police profite également du SII pour obtenir rapidement l'identité des victimes et blessés. Le système permet un suivi des patients à l'échelle nationale afin que les proches puissent en tout temps être informés du lieu d'hospitalisation et de l'état de santé de parents blessés ou portés disparus.

Souvent, les personnes indemnes font elles aussi partie des victimes: si elles se retrouvent sans logis après un événement de grande ampleur ou une catastrophe, la protection civile peut les prendre en charge et les assister dans des hébergements de fortune. De tels événements peuvent constituer une charge psychique pour toutes les personnes touchées. C'est pourquoi celles-ci, leurs proches et les membres d'équipes d'intervention engagés sur les lieux bénéficient d'un encadrement psychologique sous forme de défusings et débriefings. La prise en charge psychosociale est assurée par des aumôniers et care teams. Aujourd'hui, le dispositif d'un service sanitaire comprend également des structures servant à gérer une expérience posttraumatique.

#### Aussi au quotidien

Davantage qu'un simple outil en cas de catastrophe, le SII est également une plateforme permettant aux centrales d'appels d'urgence, aux services de sauvetage et aux hôpitaux d'améliorer considérablement la prise en charge des patients déjà au quotidien et notamment lors de manifestations d'envergure planifiées. De la sorte, elle apporte une contribution importante aux opérations consistant à sauver des vies.

#### André Künzler

Spécialiste, Service sanitaire coordonné SSC

Risque de pandémie en Suisse

# Quand la grippe met à mal le système de santé publique

Comme le SRAS (2002 / 2003) et Ebola (de 2014 à 2016) l'ont montré, un virus peut se déclarer à tout moment chez l'homme et se propager rapidement sur une vaste zone, voire à l'échelle planétaire. La grippe est donc aussi un problème de santé publique. La Suisse s'est dotée de scénarios de référence afin de détecter les lacunes éventuelles dans la gestion des événements et de pouvoir mettre en œuvre des mesures préventives.

L'urbanisation, l'empiètement des villes sur les campagnes, l'élevage intensif et la mobilité croissante sont autant de facteurs qui font qu'une pandémie peut apparaître à tout moment. Le développement de la technologie de modification ciblée du génome (genom editing) augmente le risque que de nouveaux agents pathogènes de synthèse, extrêmement virulents selon les cas, ne soient disséminés.

D'autres facteurs, comme le manque de moyens financiers de l'ONU et de l'OMS ou de fonds pour les programmes de recherche aux États-Unis, contribuent à renforcer la vulnérabilité de la société face à cette menace. Certes, le risque de pandémie a amené nombre de pays à prendre des précautions afin d'endiguer et de combattre les agents pathogènes, mais, en maints endroits, ces plans ne sont pas encore prêts à être appliqués. Par ailleurs, des efforts doivent encore être déployés pour développer la coopération entre les pays. D'une part, en effet, la responsabilité en cas de pandémie est répartie entre un trop grand nombre d'acteurs au niveau international, d'autre part, une collaboration entre experts des domaines des maladies animales et humaines, de l'hygiène de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la gestion de crise s'avère cruciale.

## Scénarios pour la Suisse

En se fondant sur l'ordonnance sur l'organisation en cas d'événement ABC et d'événement naturel (ordonnance sur les interventions ABCN), le Laboratoire de Spiez, rattaché à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), a développé plusieurs scénarios de référence pour

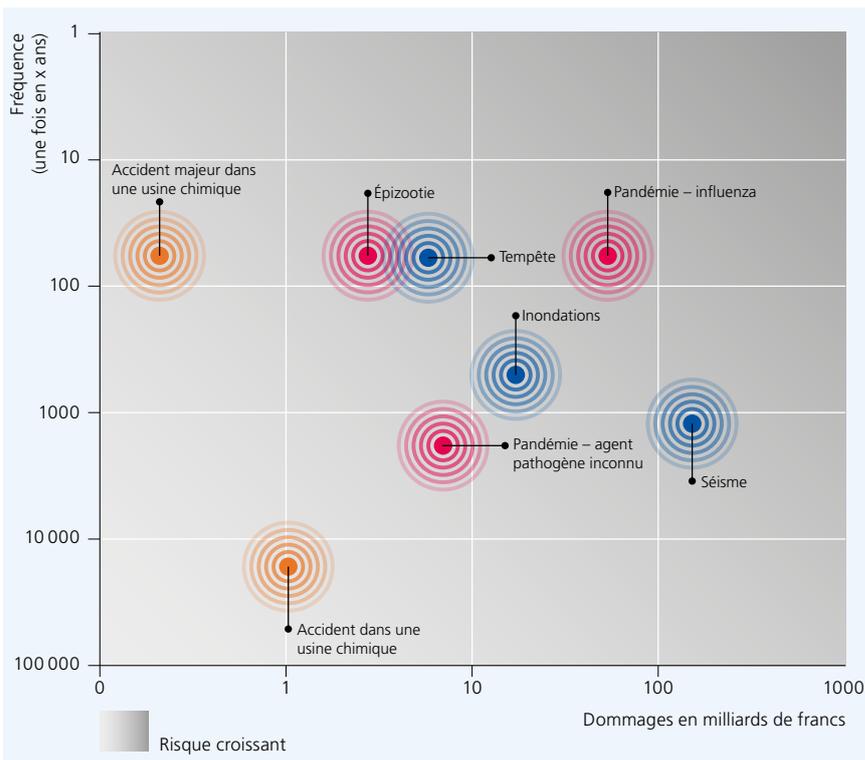


Les agents pathogènes hautement dangereux peuvent être analysés au laboratoire de biosécurité de Spiez.

la planification préventive en Suisse. Il s'agissait de se doter d'outils permettant d'identifier au moyen d'analyses des dangers d'éventuelles lacunes dans la maîtrise des événements et d'y remédier en prenant les mesures nécessaires. Concernant les risques de pandémie en Suisse, deux scénarios ont été élaborés en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

### Le scénario décrivant une pandémie de grippe en Suisse fait partie des risques principaux recensés dans la liste des dangers.

Le scénario décrivant une pandémie de grippe en Suisse fait partie des risques principaux recensés dans la liste des dangers, tant par sa probabilité d'occurrence que par la gravité de ses conséquences. Une telle pandémie n'est pas comparable à la vague de grippe saisonnière car elle est due à une souche du virus influenza d'un nouveau type, contre laquelle la population n'est pas immune. Si une pandémie de grippe se déclarait, ce qui peut arriver à tout moment de l'année, il faudrait s'attendre selon le scénario à ce que deux millions de personnes soient infectées et à 8000 décès. Pendant la vague de pandémie, 25% des personnes actives seraient absentes de leur travail à un moment ou à un autre. Une pandémie d'une telle ampleur représente le troisième risque le plus cher pour la Suisse. Seul un tremblement de terre important ou une pénurie d'électricité prolongée engendrerait des coûts encore plus élevés.



Le diagramme des risques montre que le risque de pandémie due à des virus influenza est considéré comme élevé, notamment par rapport à celui d'une pandémie due à un agent pathogène inconnu.

### «Pandémie due à un agent pathogène inconnu»

Il est moins probable que le deuxième scénario figurant une pandémie se produise, mais la possibilité qu'un nouveau virus, inconnu jusque-là et transmissible par voie aérienne, apparaisse ne peut être écartée. Ce scénario s'appuie sur les événements liés au SRAS mais s'en différencie essentiellement par le fait que les premiers cas observés se déclarent en Suisse. La propagation de la maladie à l'échelle mondiale, toutefois limitée à un petit nombre de pays, ne peut être empêchée.

Début de la pandémie. Un anthropologue revient en Suisse à la fin de l'automne après un séjour dans une zone de forêt tropicale humide. Il tousse et a de la fièvre, mais participe néanmoins à une conférence internationale à l'Université de Bâle. Son état empire et il consulte son médecin. Il souffre de toux, de problèmes respiratoires, de fièvre, de maux de gorge et de tête et de douleurs musculaires. Le médecin relève une infection respiratoire grave avec une composante inflammatoire spécifique. Il fait procéder à des analyses microbiologiques en laboratoire, mais ces dernières ne donnent aucun résultat concluant.

Cinq jours après son retour, l'état de l'anthropologue s'est tellement aggravé qu'il est admis à l'hôpital universitaire. Une antibiothérapie et l'administration d'antiviraux restent sans effet. Dans l'intervalle, les mêmes symptômes sont apparus chez sa femme et l'un de ses enfants. Tous deux sont hospitalisés par mesure de précaution. Le médecin de l'hôpital informe le médecin cantonal compétent de ces cas, lequel transmet immédiatement l'information à l'OFSP. Celui-ci suggère au médecin cantonal d'envoyer les échantillons prélevés au centre national de référence pour les maladies infectieuses émergentes (NAVI) ainsi qu'au laboratoire de biosécurité de Spiez.

**Semaine 1.** Au vu des résultats, il pourrait s'agir d'un virus inconnu jusque-là. L'anthropologue et ses proches sont placés en isolement à l'hôpital universitaire. L'anthropologue décède peu de temps après.

**Semaine 2.** Compte tenu de la forme grave de la maladie, de son origine jusqu'ici inconnue et des expériences faites avec le SRAS, l'OFSP demande de rechercher d'éventuels autres cas dans l'entourage de l'anthropologue. Comme ce dernier avait pris part à une conférence internationale, l'OMS est alertée. Une dizaine de personnes appartenant à son entourage familial présentent les mêmes symptômes et sont placées en isolement. Les personnes faisant partie du cercle étroit des malades isolés doivent rester chez elles par mesure de précaution et porter un masque de protection respiratoire en cas de contact avec d'autres personnes. Les médias commencent à évoquer le sujet.

**Semaines 3 à 4.** Plusieurs laboratoires parviennent à isoler le nouveau virus dans les échantillons des malades. L'OMS en est informée, l'OFSP met une ligne d'appel

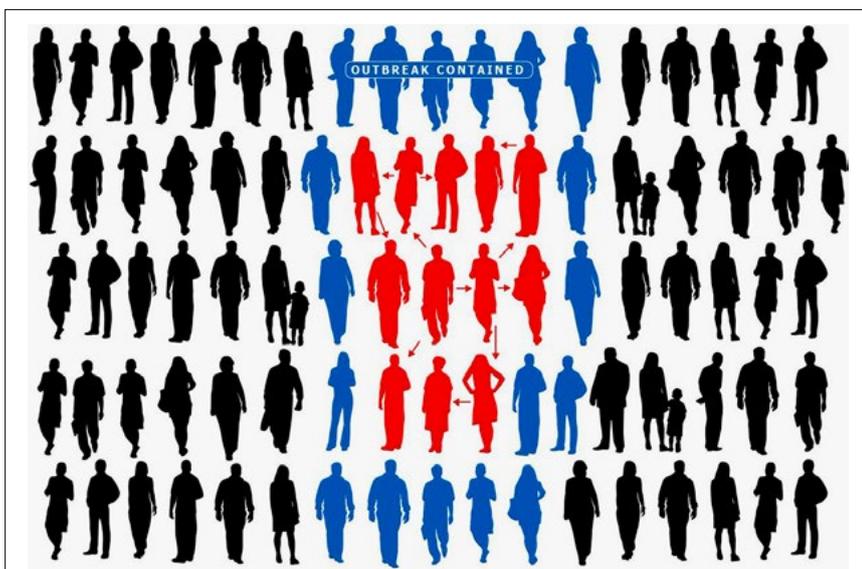
d'urgence à la disposition de la population. Comme une propagation au niveau international ne peut être exclue, les pays susceptibles d'être touchés sont informés et un traçage des contacts est amorcé. Il s'avère alors que des personnes sont infectées en Allemagne, en France, aux Etats-Unis et à Singapour.

**Semaines 5 à 6.** L'OMS déclare une urgence de santé publique et appuie la Suisse dans l'enquête épidémiologique et clinique. Les personnes qui présentent les symptômes identifiés sont appelées par l'OFSP par l'intermédiaire des médias à consulter. Celles qui sont touchées par la grippe saisonnière en particulier sont inquiètes. Les premières informations concernant l'évolution de la maladie et le mode de transmission sont publiées. Les médecins traitants déplorent de ne pas disposer de recommandations précises concernant la prise en charge des patients. Entre-temps, un test fiable de détection de l'agent pathogène a pu être mis au point. Il s'avère qu'une cinquantaine de personnes ont déjà contracté la maladie en Suisse, dont des membres du corps médical et du personnel soignant ayant pris en charge les patients.

Le Conseil fédéral ordonne, en vertu de la loi sur les épidémies, les mesures nécessaires, applicables à l'ensemble du pays, et charge les cantons de les mettre en œuvre. Des unités d'isolement supplémentaires sont aménagées dans les hôpitaux et les mesures de protection pour le personnel sont renforcées.

**Semaines 7 à 9.** Environ 200 personnes contractent l'infection malgré les mesures d'isolement et de quarantaine très strictes mises en œuvre. Les grandes manifestations sont annulées et des écoles sont fermées. Le matériel de protection individuelle, en particulier les masques de protection respiratoire, commence à manquer. La population se montre de plus en plus critique à l'égard des mesures appliquées. Le nombre de pays touchés ne cesse d'augmenter. L'OMS conseille aux voyageurs de renoncer à se rendre en Suisse. La Suisse ordonne un dépistage de sortie aux aéroports de Zurich et de Genève (questionnaire, mesure de la température). L'armée apporte son aide au personnel sanitaire de frontière des aéroports. Certains pays mettent en place un dépistage à l'entrée de leur territoire. Les installations pour l'isolement et la réanimation des patients s'avèrent insuffisantes. Des unités protégées sont activées dans certains hôpitaux.

**Semaines 10 à 14.** Grâce aux mesures d'isolement et de quarantaine très strictes mises en œuvre, le nombre de nouveaux cas en Suisse diminue sensiblement après une dizaine de semaines. 25 pays sont déjà touchés dans le monde entier. Au total, 5000 cas et 500 décès environ sont imputés au nouvel agent pathogène à travers le monde. L'épidémie étant apparue pendant la saison de la grippe et les premiers symptômes étant similaires, à côté des 400 cas avérés 5000 cas présumés doivent être vérifiés.



L'urbanisation et la mobilité de notre société à travers le monde engendrent une multiplication des contacts, ce qui augmente le risque de propagation de virus dangereux.

**Semaines 15 à 18.** L'épidémie semble à présent sous contrôle. Aucun nouveau cas n'ayant été recensé pendant trois semaines, la fin de l'épidémie est déclarée. Dans environ 10% des cas, l'infection a eu une issue fatale. En Suisse seulement, on a recensé 400 cas de personnes touchées confirmés en laboratoire, dont 35 sont mortes des suites de la maladie. Le personnel hospitalier de même que le personnel et les résidents d'établissements médico-sociaux représentent environ 30% des malades recensés.

### La possibilité qu'un nouveau virus, inconnu jusque-là et transmissible par voie aérienne, apparaisse ne peut être écartée.

**Semaines 19 à 30.** La vigilance est maintenue à l'échelle mondiale pour prévenir toute nouvelle flambée.

#### Un coût de plusieurs milliards

Les coûts matériels et les coûts de gestion de l'épidémie s'élèvent à environ 270 millions de francs. L'épidémie a entraîné une réduction de la capacité économique d'environ 5,5 milliards de francs, notamment dans le secteur du tourisme. D'une manière générale, le personnel de santé est fortement sollicité, il en résulte un manque de ressources.

#### Andreas Bucher

Chef de la Section Stratégie et communication,  
Laboratoire de Spiez, OFPP

Le système de santé publique face aux catastrophes et situations d'urgence

## L'afflux massif de patients: un défi à relever

**En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, il faut s'attendre à un nombre très élevé de patients – à tel point que les infrastructures existantes du système de santé publique pourraient ne plus suffire. Une solution éventuelle pour augmenter les capacités de prise en charge hospitalière de patients consisterait à recourir au vaste réseau existant des constructions protégées du système sanitaire. Afin que cette réserve stratégique puisse être utilisée en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, les partenaires de la protection de la population doivent s'employer à trouver ensemble une solution porteuse d'avenir et politiquement viable.**

La population s'attend à ce que, en cas de catastrophe ou de situation d'urgence aussi, la prise en charge médicale fonctionne de manière satisfaisante. L'une des tâches essentielles de la protection de la population est donc d'assurer cet encadrement médical – en particulier dans le cas où il faudrait faire face à un nombre exceptionnellement élevé de patients après un événement. À cet égard, les tâches à assurer par le système de santé publique en tant qu'organisation partenaire de la protection de la population peuvent en principe être réparties en deux domaines.

### Les premiers secours en situation normale

L'un de ces domaines concerne les premiers secours. Ceux-ci doivent, en cas de catastrophe, pouvoir remplir les mêmes tâches qu'en situation normale: les personnes blessées doivent recevoir le plus rapidement possible des soins médicaux adaptés. Cela englobe en particulier les premiers soins prodigués sur la place sinistrée. Il faut en outre s'assurer que les patients puissent être transportés rapidement et en toute sécurité jusqu'à un établissement médical approprié.

Les premiers secours en Suisse sont réputés pour leur qualité. Ils disposent en principe des ressources nécessaires en personnel, d'un très bon équipement et de structures organisationnelles et processus efficaces. La

collaboration avec les autres organisations d'intervention en cas d'urgence est mise en œuvre quotidiennement et fonctionne donc bien.

Sous l'angle des catastrophes et situations d'urgence, il s'agit, dans ce domaine en particulier, de pouvoir à court terme également offrir une prise en charge de qualité en cas d'afflux massif de patients. Cet objectif pourra notamment être atteint grâce à des planifications préventives ad hoc et à une collaboration suprarégionale. De plus, la protection civile dispose de formations du service sanitaire appelées à prêter main forte aux premiers secours sur la place sinistrée. Les structures requises seront examinées régulièrement et développées dans le cadre d'exercices.

### Besoin en lits supplémentaires

Le deuxième domaine de tâches consiste, en cas de catastrophe ou situation d'urgence d'envergure et de longue durée (ainsi qu'en situation de défense) à mettre à disposition des moyens supplémentaires pour la prise en charge hospitalière des patients. Cela pourrait être nécessaire si un nombre particulièrement élevé de blessés ou de personnes malades devaient être pris en charge très rapidement. Par des mesures organisationnelles dans les hôpitaux, le nombre de lits disponibles peut être sensiblement augmenté à relativement court terme. Cette mesure ne déploie toutefois ses effets qu'après quelques jours. Des lits supplémentaires, disponibles à court terme, pourraient également être nécessaires si l'infrastructure normale ne peut plus être utilisée. Un séisme majeur peut non seulement occasionner un très grand nombre de blessés, mais il peut également endommager l'infrastructure hospitalière elle-même. Il faut non seulement pouvoir prendre en charge les victimes du séisme mais également continuer à soigner les patients «normaux». Pour de tels scénarios, la Suisse peut s'appuyer sur des constructions sanitaires protégées lui permettant d'augmenter ses capacités.

### Unités d'hôpital et centres sanitaires protégés

Cette infrastructure a été mise en place notamment dans les années 70 et 80 eu égard à la menace liée à la guerre froide. Aujourd'hui, le but initial, à savoir assurer la prise



Il existe en Suisse un réseau très étendu, qui englobe 98 hôpitaux protégés et 244 centres sanitaires protégés.



**Au total, 52 000 lits de patients sont à disposition dans les hôpitaux et centres sanitaires protégés, dont 8 000 dans des constructions «actives», c'est-à-dire remplissant des critères d'exigences clairement définis en termes de disponibilité.**

en charge médicale de la population en cas de conflit armé, s'est vu quelque peu relégué à l'arrière-plan. Dans l'optique d'éventuelles catastrophes civiles et situations d'urgence, son utilité reste d'actualité. Les constructions sanitaires protégées ont donc été maintenues dans le cadre de la réorientation de la protection civile en vue de catastrophes et de situations d'urgence et du changement de paradigme de la protection civile vers un système coordonné de protection de la population.

Ce réseau très étendu existant en Suisse et découlant de la base légale de 2004 englobe 98 hôpitaux protégés et 244 centres sanitaires protégés, dont 27 et 17 respectivement se voient conférer le statut «actif», qui signifie qu'ils doivent remplir des critères d'exigences clairement définis en termes de disponibilité. Au total, 52 000 lits de patients sont à disposition dans les hôpitaux et centres sanitaires protégés, dont 8 000 dans des constructions «actives».

Cependant, environ un tiers des constructions sanitaires protégées ont déjà plus de 30 ans, un autre tiers date d'il y a 20 à 30 ans. L'enveloppe blindée et les équipements sont conformes aux normes des années 70 et sont adaptés à l'affectation prévue à l'origine. Cette infrastructure sous sa forme actuelle reste toutefois de qualité et pourra, après un redimensionnement et une modernisation adaptés au besoin et aux moyens

disponibles, également être utilisée à l'avenir en cas de catastrophe entraînant un afflux massif de patients.

### Solutions destinées à combler les lacunes en personnel

L'un des grands défis à relever pour la protection de la population, et plus particulièrement pour le système de santé publique lui-même, est d'assurer le personnel nécessaire à l'exploitation de cette infrastructure. À la suite de la réforme de la protection de la population et de la protection civile de 2004, le service sanitaire propre à la protection civile a été supprimé. En conséquence, il n'existe plus guère aujourd'hui d'unités de protection civile dans le domaine sanitaire bénéficiant de la formation requise. Or, sans le personnel spécialisé nécessaire ni le soutien de la protection civile, il ne sera pas possible d'utiliser efficacement le potentiel de lits existant.

De concert avec les partenaires cantonaux, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) s'emploie actuellement à revoir de fond en comble le système existant et à élaborer les mesures nécessaires pour l'optimiser. Une lacune de la protection de la population en Suisse pourrait ainsi être comblée.

#### Kurt Mürger

Chef de la Section Communication, OFPP

## Formation de base d'ambulancier diplômé ES

# École et pratique main dans la main

**La formation d'ambulancier permet d'accéder à une profession à la fois passionnante et exigeante. École et pratique vont de pair.**

«La profession d'ambulancier est captivante, variée et exigeante», résume Gabriella Guex. La responsable de la filière «soins ambulanciers ES» (ES = école supérieure) au Centre de formation médicale Medi de Berne détaille à ce sujet: «Captivante, la profession l'est parce que nous avons chaque jour affaire à des personnes qui se trouvent dans une situation extrême. Elle est variée parce qu'aucune journée de travail ni aucune intervention ne ressemble à l'autre. Finalement, elle est exigeante dans la mesure où celui ou celle qui l'exerce doit déterminer dans un laps de temps des plus courts et sur la base de solides connaissances les mesures optimales qui doivent être prises pour secourir le patient.»

Pour Frank Zbinden, responsable de la formation à la police sanitaire de Berne, c'est carrément le métier de ses rêves. «On y est confronté à des personnes se trouvant à tous les stades possibles de leur vie, de la naissance à la mort». Il le sait aussi par expérience: une intervention, d'exigeante et captivante, peut rapidement devenir tragique et malheureuse.

### Un diplôme prisé

Parmi les exigences auxquelles doivent répondre les futurs ambulanciers, il y a une excellente capacité d'adaptation et une résistance au stress aussi bien psychique que physique. Les personnes qui aspirent à exercer cette profession doivent préalablement se poser certaines questions, telles que: suis-je en mesure de gérer mes émotions? Suis-je prêt à travailler en équipe et à m'accommoder d'horaires irréguliers? Pour être admis, il faut au moins avoir suivi une formation professionnelle de trois ans avec CFC et obtenu un certificat de culture générale ou un certificat de maturité gymnasiale.

La filière au niveau d'une école supérieure (ES), donc du degré tertiaire, se fonde sur le plan d'études cadre (PEC) suisse et dure normalement trois ans; cette durée peut être réduite à deux ans pour les diplômés du secteur de la santé. «Cette formation repose sur un système dual et permet d'acquérir aussi bien des connaissances techniques que des compétences de leadership.

Duale, la formation l'est parce que l'école et la pratique y contribuent de concert», explique Gabriella Guex.

Le diplôme d'ambulancier ES est très prisé. «Pour faire face à la forte demande, les services de sauvetage bernois ont décidé cette année d'une procédure de sélection commune», commente Frank Zbinden de la police sanitaire de la ville de Berne. C'est ainsi que les candidatures sont enregistrées de manière électronique par un secrétariat central. Chaque personne qui présente une demande d'admission doit se soumettre à divers examens d'entrée psychiques et physiques. Après que son dossier a été étudié sur le plan formel, le candidat peut le soumettre aux services de sauvetage en vue d'obtenir une éventuelle place de stage.

### École supérieure

Le canton de Berne propose chaque année quelque 25 places de formation. Les futurs ambulanciers sont formés à tour de rôle au Centre Medi et par différents fournisseurs de soins. S'étendant sur 48 semaines, la partie théorique enseignée au Medi, qui donne également lieu à des exercices pratiques, comprend un certain nombre de blocs de trois ou quatre semaines.

Durant la première année, le contenu de la formation théorique est principalement axé sur l'anatomie et la physiologie de même que sur la communication. À cela s'ajoute l'enseignement d'autres connaissances élémentaires de la technique de sauvetage et de la tactique d'intervention. Les deuxième et troisième années viseront à assimiler les bases de la médecine d'urgence: les étudiants apprendront à identifier, interpréter et traiter différents tableaux cliniques et types de blessures et leurs éventuelles complications. Sur des simulateurs de conduite, ils seront préparés aux spécificités de trajets en véhicule muni d'un signal spécial (p. ex. gyrophare).

### Grande responsabilité

Grâce à leurs connaissances approfondies acquises en pathophysiologie et en pharmacologie, les ambulanciers en herbe comprennent les thérapies et peuvent les appliquer eux-mêmes sur le lieu d'intervention. Gabriella Guex précise: «Il s'agit par exemple d'administrer un médicament approprié en cas de graves troubles respiratoires ou de dérèglements cardiovasculaires mais également lors de fortes douleurs dues à des blessures.» Il n'existe guère d'autre profession non universitaire qui offre autant de marge de décision en matière de mesures techniques et pharmacothérapeutiques.



Après chaque module de cours, les étudiants retournent dans leurs services de secours, où ils mettent en pratique ce qu'ils ont appris.



Les étudiants sont encadrés par des ambulanciers diplômés qui bénéficient souvent d'une formation didactique.

Administrer des médicaments relève des tâches déléguées par un médecin, les compétences n'étant pas aussi larges dans chaque service de sauvetage. En l'occurrence, la formation vise à transmettre des connaissances solides qui habilent les futurs ambulanciers à agir en connaissance de cause et de manière responsable en dépit de leur champ de compétences étendu. À ce propos, Gabriella Guex souligne que ces professionnels en soins ambulanciers ont évidemment l'obligation de se conformer aux prescriptions de fonctionnement internes. De même, un élément primordial de leur formation consiste à les préparer à cette importante responsabilité qu'ils devront gérer dans l'exercice de leur profession.

#### En contact avec des personnes mourantes

Outre les compétences technico-médicales, les étudiants apprennent aussi à gérer des circonstances difficiles et éprouvantes. Il peut arriver qu'un secouriste soit, lors d'une intervention, directement confronté à des situations tragiques, puisque le quotidien peut le mettre en contact avec des personnes mourantes. Gabriella Guex: «Au cours de l'enseignement mais aussi régulièrement durant les exercices pratiques destinés à simuler différents scénarios, des thèmes tels que l'approche de la mort, l'impuissance face à elle, de même que les dilemmes éthiques sont ouvertement discutés.» Dès la formation, les étudiants s'imprègnent ainsi d'une attitude qui leur permet de parler également d'expériences pesantes, attitude qui marquera par la suite leur travail d'ambulancier.

Un bloc théorique est à chaque fois suivi d'un stage auprès d'un service de sauvetage, dont le but est d'approfondir et de mettre en pratique au quotidien les connais-

sances acquises. Les étudiants sont alors encadrés par des ambulanciers diplômés qui ont généralement suivi une spécialisation en pédagogie pour la formation professionnelle, relève Frank Zbinden. Touchant un salaire mensuel d'environ 2700 francs, les personnes en formation sont de plus en plus appelées à assumer des responsabilités, en fonction de leur niveau.

#### Divers stages ad hoc

La filière est complétée par des stages spéciaux de deux ou trois semaines. Ceux-ci doivent permettre de se familiariser avec les interfaces et les partenaires nécessaires au bon déroulement d'une intervention: division des soins, soins à domicile, service d'urgences, division des soins intensifs, unité d'anesthésie, etc. Les étudiants y auront également l'occasion de découvrir une station psychiatrique et de connaître les tâches exigeantes d'un dispatcheur d'intervention (centrale d'intervention 144). Ces stages interdisciplinaires servent à révéler les interdépendances à l'intérieur de la chaîne de sauvetage, de la prise en charge du patient sur le lieu d'intervention à son traitement ultérieur en passant par son entrée à l'hôpital. La coopération dans la maîtrise d'un événement durant la phase «préclinique» (traitement en dehors d'établissements médicaux appropriés, appelé aussi médecine d'urgence) est prioritaire. Et Gabriella Guex de conclure: «La formation d'ambulancier ES est captivante, variée et exigeante, à l'image du travail quotidien d'un secouriste.»

#### Pascal Aebischer

Rédacteur responsable de la revue Protection de la population», OFPP

Projet de recherche international «Flarecast»

## Préalerte en cas de tempête solaire

**Les éruptions solaires peuvent constituer un danger pour les transports et les infrastructures sur la Terre. À l'heure actuelle, un groupe de chercheurs européens œuvre au développement d'un système de prévision des éruptions ou tempêtes solaires, notamment avec la participation de la Haute École spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW).**

Le soleil émet continuellement des particules électriques composant le vent solaire que le champ magnétique terrestre rend inoffensives pour nous. Occasionnellement, des explosions spectaculaires s'y produisent. Ces éruptions solaires – «solar flares» en anglais – peuvent se transformer en véritable tempête qui se propage dans l'espace interplanétaire. Au bout de la chaîne, elles peuvent perturber des signaux radio et des systèmes de navigation satellitaire terrestres, voire des réseaux de transport par pipelines ou des réseaux électriques.

### L'aéronautique particulièrement touchée

Selon Marco Soldati, informaticien à la FHNW et directeur technique de l'équipe de développement associée au projet de recherche «Flarecast», la question n'est pas de savoir si une violente tempête solaire va se produire un jour sur la Terre, mais quand? Engagée dans tous les

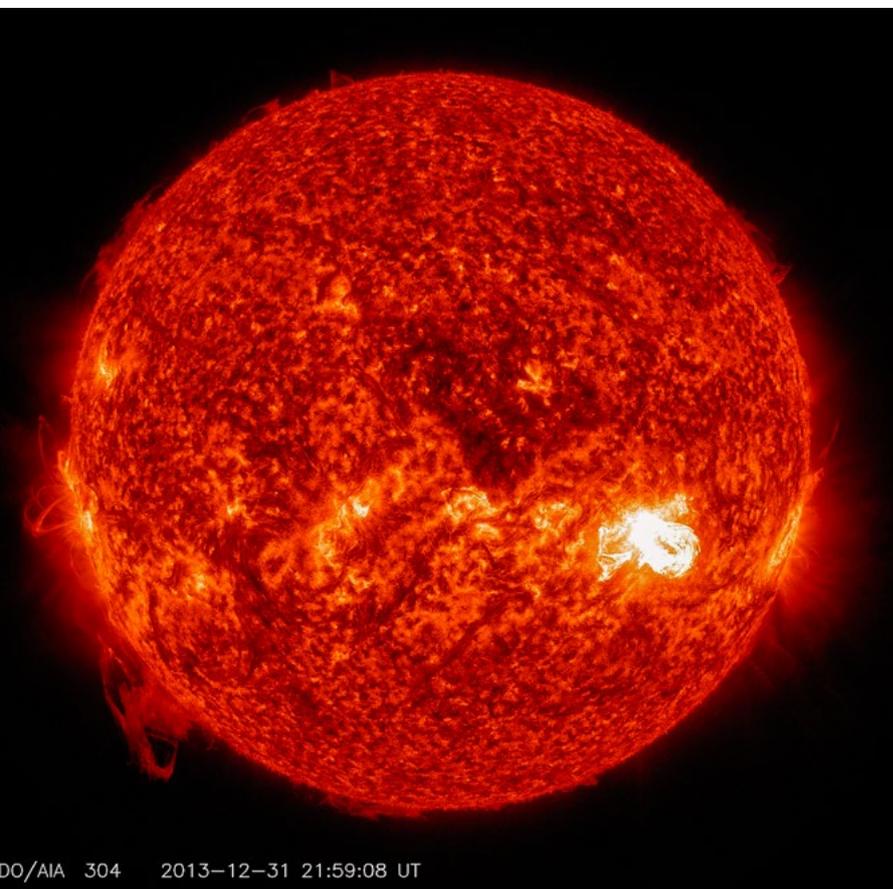
volets du projet, la FHNW se concentre néanmoins sur l'aspect informatique. D'ici à la fin 2017, elle entend mettre au point un instrument de prévision opérationnel. Au début de l'année, des membres de l'équipe de projet se sont réunis en Angleterre lors d'un atelier avec des experts en aéronautique. Des satellites et aéronefs seraient en effet les premiers à subir les effets d'une tempête solaire. Les particules électriques émises lors d'un tel phénomène peuvent entraîner un dérèglement de l'électronique. «Dans un cas extrême, les conditions météorologiques spatiales nous obligerait à modifier l'itinéraire d'un avion, voire à fermer un espace aérien», explique Marc Troller, qui représentait les services de navigation aérienne suisses Skyguide à l'occasion de cette rencontre. Pour les utilisateurs possibles du futur système de préalerte, il s'agira moins de se préparer à un scénario catastrophe que d'optimiser leurs processus quotidiens. Marco Soldati de préciser: «En connaissant à tout moment les zones à forte exposition aux particules solaires, le personnel de surveillance pourra adapter les itinéraires.»

### Les prévisions automatisées sont plus fiables

Certains chercheurs analysent actuellement les zones actives, c'est-à-dire riches en particules chargées, du Soleil afin d'évaluer le risque d'éruptions. De telles prévisions étant complexes et imprécises, «Flarecast» vise une appréciation automatisée qui, de l'avis des spécialistes intégrés au projet, devrait déboucher sur des prévisions plus rapides et fiables. À cette fin, ceux-ci élaborent, sur la base des données recueillies par l'Observatoire de la dynamique solaire (SDO), un catalogue de propriétés physiques pouvant être constatées en cas d'éruptions solaires. À partir de cet inventaire, l'équipe spécialisée développera un logiciel permettant d'identifier en temps réel les caractéristiques d'une tache solaire et ainsi d'estimer le risque de tempête solaire.

En attendant que ces programmes livrent des résultats crédibles, il s'agira de passer en revue de grandes quantités de données empiriques liées à des éruptions et de procéder à des tests. Ce faisant, l'équipe de chercheurs a également l'intention d'avoir recours aux sciences participatives («Citizen Science»): sur le site sunspotter.org, des amateurs pourront classer les taches solaires en vue de soutenir les milieux scientifiques. *FHNW*

Pour en savoir plus: <http://flarecast.eu/>



DO/AIA 304 2013-12-31 21:59:08 UT

Des décharges d'importantes quantités d'énergie sous forme d'explosions solaires impressionnantes peuvent gravement porter atteinte aux infrastructures sur notre planète.

## Conférence de la protection de la population (CPP) 2017

# Le monde s'écroule-t-il?

**La CPP de cette année aura lieu les 18 et 19 octobre prochains au Congress Center de Bâle. Thème: «Un monde qui se délite? Défis pour la protection de la population en Suisse». Pour la première fois, plusieurs sessions thématiques se dérouleront parallèlement.**

La CPP annuelle a été mise en place par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en 2004 afin d'assurer la coordination et l'échange d'informations dans ce domaine. Elle réunit quelque 150 responsables et experts des organes cantonaux compétents et des organisations partenaires.

### Conférence de protection ABC intégrée

Le titre de la prochaine CPP est «Un monde qui se délite? Défis pour la protection de la population en Suisse». Le programme détaillé sera publié en temps opportun sur le site de l'OFPP. La CPP 2017 revêtira une forme inédite: les exposés et tables rondes en plénière seront complétés par trois sessions parallèles consacrées à la protection ABC nationale, à la protection des infrastructures critiques et

aux technologies de communication et d'information. La Conférence annuelle sur la protection ABC sera ainsi intégrée à la CPP. La nouvelle formule permettra de traiter des questions importantes dans un cadre commun et de manière interdisciplinaire.

À l'image de la structure fédérale de la protection de la population, la CPP est organisée dans différents lieux, à chaque fois en étroite collaboration avec le canton hôte. Cette année, c'est Bâle-Ville qui accueillera la conférence, laquelle se déroulera au Congress Center Basel, à proximité du parc d'exposition.

*Informations préliminaires en rapport avec la conférence:*  
[www.protopop.admin.ch](http://www.protopop.admin.ch)

## Aide humanitaire et protection de la population

# Collaboration renforcée avec l'UE

**La Suisse et l'UE entendent renforcer leur collaboration afin de mieux répondre à des catastrophes et situations d'urgence en Europe et dans le monde. A cet effet, les deux partenaires ont signé le 28 avril 2017 un accord administratif.**

La coordination et l'échange d'informations entre les Etats revêtent une importance capitale lors de catastrophes et de situations d'urgence. Depuis 2001, l'UE dispose d'un mécanisme de protection civile qui renforce la collaboration entre ses Etats-membres. Le Liechtenstein, l'Islande, la Norvège, le Monténégro, la Macédoine et la Turquie en font également partie. L'aide fournie à travers ce mécanisme présente l'avantage d'être coordonnée avec le pays affecté, l'ONU et les autres acteurs internationaux. La Suisse et l'UE viennent donc de passer un accord administratif qui ouvre la voie à une collaboration plus intense dans le domaine de l'aide humanitaire et de la protection de la population. Cet accord prévoit également d'échanger les bonnes pratiques en matière de prévention des catastrophes et de dispositifs de réponse.



Le texte a été signé à Bruxelles par Manuel Bessler (à gauche), délégué du Conseil fédéral à l'aide humanitaire, Benno Bühlmann, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), et Monique Pariat, directrice générale pour l'aide humanitaire et la protection civile de l'UE (ECHO).

Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg

## Réouverture après transformation

**Le Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS) a fait peau neuve. Le 22 mai 2017, la population de la région a pu apprécier le résultat des grands travaux de rénovation et de transformation qui s'y sont déroulés. Le conseiller fédéral Guy Parmelin a tenu le discours d'inauguration.**

«L'OFPP dispose désormais d'un outil adapté aux besoins actuels pour la formation à l'aide en cas de catastrophe et à la gestion des situations d'urgence», a affirmé le conseiller fédéral et ministre de la protection de la population Guy Parmelin. Ces tâches relèvent certes avant tout des cantons, «mais c'est bien parce que la protection de la population est organisée de manière fédérale qu'il faut, pour pouvoir coordonner tout le système, des normes qui s'appliquent à tous. De ce point de vue, les formations dispensées par la Confédération ont une importance fondamentale pour le fonctionnement de tout le dispositif.»

### La Division Instruction a pris ses quartiers

Les travaux de rénovation et de transformation, qui ont duré plusieurs années, ont permis de mettre à niveau les installations techniques des divers bâtiments du CFIS,

notamment sur le plan de la sécurité parasismique. Parallèlement, plusieurs améliorations ont été réalisées aux niveaux de l'exploitation et de l'organisation du site. Une nouvelle réception a été aménagée. Deux bâtiments occupant précédemment des logements ont été transformés en des bureaux modernes entièrement équipés et une salle de séjour. Les autres locaux d'hébergement ont été réaménagés et sont aujourd'hui composés de chambres individuelles et doubles adaptées aux exigences actuelles. De même, le restaurant a été transformé en fonction des normes les plus récentes. Les travaux ont coûté quelque 9,2 millions de francs.

Les transformations ont permis le transfert à Schwarzenburg de la Division Instruction, auparavant installée au siège de l'OFPP à Berne. Le CFIS regroupe désormais toutes les activités de formation de l'OFPP, non seule-



**«Les formations dispensées par la Confédération sont d'une importance fondamentale pour le fonctionnement du système coordonné de protection de la population.»**

Guy Parmelin, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)



ment dans le cadre de la protection civile, mais aussi en faveur de tous les partenaires de la protection de la population. C'est ici désormais que seront conçus et planifiés les cours, que l'on élaborera les moyens didactiques et que l'on dispensera des conseils aux partenaires. Quelque 80 collaborateurs de l'OFPP viennent maintenant travailler à Schwarzenburg. Avant les travaux, ils n'étaient qu'une vingtaine.

### Journée portes ouvertes

Alors que la partie officielle a réuni des personnalités de la protection de la population venues de toute la Suisse, les portes se sont ouvertes au grand public l'après-midi. Les habitants de la région de Schwarzenburg ont profité du beau temps pour venir nombreux visiter les installations et en apprendre plus sur la protection de la population.

Pour en savoir plus: [www.eazs.ch](http://www.eazs.ch)



## Une infrastructure de formation et de séminaire moderne

Avec le CFIS, l'OFPP offre une infrastructure de formation dotée d'un équipement moderne et située dans un écrin de verdure, où ses partenaires peuvent également organiser leurs cours, congrès, séminaires et autres séances d'information:

- 33 salles de classe et 3 grandes salles de conférence dotées d'équipements modernes;
- un restaurant self-service offrant une carte variée avec deux salles complètement refaites proposant 340 places au total;
- 125 chambres modernes (75 simples, 50 doubles);
- un fitness et un terrain de sport entre autres possibilités de loisirs.

**«Une bonne formation est une condition sine qua non d'une conduite optimale et d'une organisation d'intervention efficace.»**

Benno Bühlmann, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP)



**«Notre restaurant est également ouvert aux habitants de la commune et aux randonneurs.»**

Christoph Holdener, gérant du restaurant Eurest



**«Nous sommes le centre de séminaires de la Confédération.»**

Walter Siegenthaler, coresponsable de la Division Instruction de l'OFPP



**«Je constate avec plaisir qu'il y a déjà 25 collaborateurs qui habitent la région.»**

Martin Haller, maire de Schwarzenburg

## PISA protection civile

# Des contrôles uniformes dans la protection civile

**Au début avril 2017, le dernier canton a intégré ses données de la protection civile dans le système d'information du personnel de l'armée et de la protection civile (PISA). Ainsi, les contrôles pourront désormais être tenus de la même façon dans toute la Suisse.**

En 2010, le Conseil fédéral avait chargé le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de créer un système permettant de prévenir les abus en matière de versement d'APG et de contrôler plus précisément les jours de service. Parallèlement, les cantons ont commencé à exiger une unification à l'échelle nationale des contrôles de la protection civile. Pour répondre aux deux besoins, la Confédération a décidé d'étendre le système d'information sur le personnel de l'armée à la protection civile (PISA PCi) et d'élaborer les bases juridiques nécessaires. La migration des données a débuté en août 2015.

Importer et uniformiser les données de la protection civile à partir des différents systèmes cantonaux en tenant compte de leur qualité inégale s'est révélé une tâche complexe. Grâce à la bonne planification et à la collaboration entre le personnel de l'état-major de conduite de l'armée (EM cond A), responsable de PISA, et de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), de même que des personnes compétentes dans les cantons, ces données ont toutefois pu être transférées avec succès et sans problèmes majeurs. Début avril de cette année, le canton du Tessin était le dernier à migrer sur PISA PCi, si bien que les contrôles de la protection civile peuvent dorénavant être exécutés au niveau suisse à l'aide de PISA.

### D'importants avantages

L'intégration dans PISA apporte d'importants avantages: jusqu'ici, les systèmes variaient d'un canton à l'autre et un programme homogène faisait défaut. Il n'y avait ni gestion uniforme des données ni processus de mutation définis. Il en a résulté des lacunes dans les contrôles, par exemple en cas de déménagement d'un astreint PCi dans un autre canton. PISA permet d'unifier les processus dans toute la Suisse, aussi bien pour les modifications

d'adresses que pour la gestion des données civiles personnelles et des données du service. En outre, le contrôle de la durée maximale des services de protection civile pourra être automatisé.

Pour la comptabilité (décompte relatif aux cours et aux services), la Confédération met à la disposition des cantons le programme ZS Office. Contrairement à PISA, ce logiciel est facultatif; par conséquent, les cantons pourront continuer à utiliser leurs programmes habituels pour la gestion des données comptables.

### Assistance aux utilisateurs renforcée

La migration des données des cantons a coïncidé avec une intense phase de formation pour les utilisateurs PISA. Ces cours ont été organisés conjointement par l'OFPP et l'EM cond A. Actuellement, des cours de mise à niveau pour PISA PCi et des cours pour ZS Office sont toujours proposés.

## PISA a été perfectionné et fait l'objet d'optimisations constantes en fonction des besoins des utilisateurs.

D'une manière générale, l'intégration dans PISA s'accompagne d'une nette amélioration et d'une simplification des contrôles. Les expériences acquises jusqu'à présent sont toutes positives. La phase de changement quelque peu difficile et les maladies d'enfance du nouveau système sont aujourd'hui surmontées. PISA a été perfectionné et fait l'objet d'optimisations constantes en fonction des besoins des utilisateurs. L'équipe chargée de l'assistance aux utilisateurs (User Support) sera complétée pour atteindre dès l'automne prochain deux équivalents plein temps.

## Conseil fédéral

## Deuxième stratégie nationale de protection contre les cyberrisques

**La première stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) est dans sa dernière année de mise en œuvre. En raison de l'augmentation de la menace, le Conseil fédéral a décidé de lancer l'élaboration d'une deuxième stratégie.**

La protection contre les cyberrisques revêt une grande importance, comme le montre clairement le nombre croissant d'incidents en Suisse et à l'étranger. Outre la cybercriminalité traditionnelle, on observe de plus en plus d'attaques visant des États et des infrastructures vitales. Si on ajoute à cela le fait que certaines cyberattaques sont aussi menées à des fins politiques, on peut en conclure que les cyberrisques qui menacent la Suisse vont aller croissant.

Face à cette évolution, le Conseil fédéral a approuvé en 2012 la première SNPC pour les années 2012 à 2017. La mise en œuvre de la stratégie s'achèvera cette année selon le calendrier prévu. Comme le confirme un rapport sur l'efficacité des mesures, l'approche stratégique a été

correctement choisie et la mise en œuvre, décentralisée mais étroitement coordonnée, fonctionne bien dans l'ensemble. En même temps, il est clair que la SNPC ne constitue qu'une base et qu'il faudra continuer à développer la protection contre les cyberrisques.

### Deuxième stratégie pour la période 2018 à 2023

Le Conseil fédéral a ainsi chargé l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) de définir une deuxième stratégie pour les années 2018 à 2023, en collaboration avec les services concernés, et de la lui soumettre d'ici à la fin de l'année. Cette stratégie devra tirer parti des structures et des processus déjà créés afin de renforcer durablement la protection contre les cyberrisques.

## Réseau national de sécurité

## Cinquième «Cyberlandsgemeinde» et troisième conférence

La cinquième «Cyberlandsgemeinde» du Réseau national de sécurité (RNS) s'est déroulée le 5 avril 2017 à Berne. Une centaine de représentants, en majorité de la Confédération et des cantons, ont pris part à cette rencontre. Ils ont été informés des prochaines étapes à franchir dans le cadre de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC). Lors d'ateliers, les participants ont discuté de la nécessité d'agir dans les

domaines de la cybersécurité et de la cybercriminalité. Le 4 mai 2017, la troisième conférence du RNS a réuni à Safenwil quelque 400 participants issus de l'administration, des milieux politiques et de l'économie privée. L'assemblée s'est penchée sur la situation actuelle de la Suisse dans le domaine de la cybersécurité, sachant que la SNPC expire à la fin 2017.

## Conseil fédéral

## Maintien de la valeur de Polycom

Au 1<sup>er</sup> mars 2017, le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur l'alarme. Ainsi, le maintien requis de la valeur du réseau radio de sécurité Polycom est désormais réglementé sur le plan juridique.

En étroite collaboration avec les cantons et d'autres services fédéraux et grâce au projet Polycom 2030, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) garantit

le maintien de la valeur et assure ainsi le fonctionnement et la disponibilité de Polycom jusqu'en 2030 au moins. Avec la modification de l'ordonnance sur l'alarme, le Conseil fédéral institue une pratique communément acceptée.

## Conseil fédéral

# Échange d'informations avec la France en cas d'accident nucléaire

**Lors de sa séance du 15 février 2017, le Conseil fédéral a approuvé un échange de lettres avec la France concernant la transmission d'informations en cas d'accident nucléaire. Le canton de Genève sera désormais directement informé par les autorités françaises en cas d'incident à la centrale nucléaire du Bugey.**

La Suisse et la France ont conclu en 1989 un accord sur les échanges d'informations en cas d'incident ou d'accident pouvant avoir des conséquences radiologiques. Depuis, cet accord est régulièrement adapté et complété par des échanges de lettres.

Un tel échange a permis de définir en 2008 les procédures d'alerte et de transmission d'informations en cas d'incident mineur ou de situation d'urgence touchant la centrale nucléaire française de Fessenheim. Un nouvel échange de lettres définit maintenant des procédures

similaires pour la centrale française du Bugey et les centrales suisses de Beznau, Gösgen, Leibstadt et Mühleberg.

### Alerte directe des autorités genevoises

A l'avenir, les autorités françaises compétentes pourront prévenir directement le canton de Genève. En Suisse, c'est la Centrale nationale d'alarme (CENAL), rattachée à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), qui transmet alertes et informations en cas d'accident nucléaire.

## Utilisation d'armes chimiques en Syrie

# L'ONU fait appel à un expert de l'OFPP

Le Conseil de sécurité de l'ONU avait créé en 2015 le Mécanisme conjoint OIAC-ONU pour identifier les auteurs d'attaques chimiques en Syrie. Pour la deuxième phase d'enquête prévue jusqu'à la fin 2017, l'ONU a nommé début mai Stefan Mogl, chef de la Section Chimie du Laboratoire de Spiez, rattaché à l'Office fédéral de la protection de la population, membre du groupe de direction tri-céphale dudit mécanisme.

Fort de l'expérience professionnelle acquise, entre autres, dans son ancienne fonction d'inspecteur de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et dans celle de directeur du laboratoire de cette même organisation, Stefan Mogl possède de solides compétences dans le domaine. En qualité d'expert indépendant basé à La Haye, il sera notamment responsable de la coordination technique des enquêtes ainsi que du rapport d'enquête.

## Conseil fédéral

# Mise en vigueur de la loi révisée sur l'approvisionnement du pays

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, le Conseil fédéral a mis en vigueur la loi sur l'approvisionnement du pays, totalement révisée, ainsi que les ordonnances en découlant. Le Parlement a exigé d'accroître la résilience des infrastructures d'approvision-

nement et de dynamiser les moyens d'action pour maîtriser une pénurie grave. Il s'agit à présent d'examiner ces deux exigences avec les milieux économiques, puis de fixer les mesures à prendre.

## Conseil fédéral

# Rapports de mise en œuvre sur l'ERNS 2014

Lors de sa séance du 17 mai 2017, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de mise en œuvre 2017 portant sur l'exercice du Réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14). Il a en outre chargé le Département fédéral de la défense, de

la protection de la population et des sports (DDPS) de lui présenter un prochain rapport de mise en œuvre d'ici à la fin juin 2018.

## Recrutement

## Légère hausse du taux d'aptitude

**En 2016, parmi les 38 089 conscrits évalués de manière définitive dans les centres de recrutement de l'armée suisse, 25 254 ont été déclarés aptes au service militaire et 4 622 aptes au service de protection civile. Le taux d'aptitude s'élève à 78,4%, ce qui représente une augmentation de trois points par rapport à 2015.**

En 2016, les six centres de recrutement ont évalué au total 39 884 conscrits. Une décision définitive a été rendue pour 38 089 d'entre eux. Parmi ceux-ci, 25 254 (66,3%) ont été déclarés aptes au service militaire, 4 622 (12,1%) aptes au service de protection civile et 8 213 (21,6%) inaptes pour raisons médicales. En ce qui concerne les

1795 conscrits restants, la décision a été différée pour divers motifs.

Par rapport à 2015, l'aptitude est en augmentation de 2,6% pour le service militaire et de 0,4% pour la protection civile. La proportion des conscrits déclarés aptes au service militaire varie entre 81,6% et 58% selon les cantons.

## Collaboration Bâle-Ville et Campagne

## Une centrale d'appels commune

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la centrale d'appels sanitaires urgents de Bâle-Ville et Bâle-Campagne (SNZbB) répondra aux appels au numéro 144. C'est elle aussi qui coordonnera les moyens d'intervention dans la région. La SNZbB regroupera les centrales d'appels d'urgence actuelles du service des ambulances de la ville de Bâle et de l'hôpital cantonal de Bâle-Campagne.**

Sur le territoire desservi par l'hôpital cantonal de Bâle-Campagne, le service ambulancier de la ville exploitera sur mandat la centrale d'appels d'urgence. La coopération inclura aussi bien la réception des appels que le dispatching des moyens d'intervention. Chaque organisation continuera de disposer de ses ambulanciers et de son parc de véhicules.

Cette fusion permettra un dispatching ciblé des moyens d'intervention (ambulances) et ainsi d'augmenter l'efficacité à la fois des interventions d'urgence et des interventions courantes (p. ex. transports de patients). Il en résultera une qualité plus élevée de la prise en charge et des gains de synergie.

## Festivités au Tessin

## 50 ans de l'organisation de protection civile du Grand-Lugano

Le groupement PCI de Lugano et environs (CPCiRLC) a célébré ses 50 ans d'existence le 6 mai dernier par une manifestation spéciale et une journée portes ouvertes à son siège à Cadro. C'était l'occasion de rappeler sa fondation, dont la date en fait l'organisation la plus ancienne du genre en Suisse, et de présenter au public ses ressources et son infrastructure actuelles.

Créée le 5 mai 1967 par décret du Conseil d'État tessinois, la CPCiRLC englobait initialement les communes de Lugano, Castagnola, Massagno, Paradiso, Breganzona et Viganello. Aujourd'hui, l'organisation dessert une vaste région s'étendant du Val Colla à Morcote et représentant 15 communes.

## Sapeurs-pompiers et protection civile à l'enseigne de la police cantonale

## Réorganisation dans le canton d'Obwald

Le 30 avril 2017, Peter Gautschi, commandant d'arrondissement et chef de l'office des affaires militaires et de la protection de la population du canton d'Obwald, a pris sa retraite. Suite à son départ, le canton a rattaché l'inspection

des sapeurs-pompiers, la protection civile et les affaires militaires à la police cantonale avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2017. Les trois unités sont directement subordonnées au commandant de la police.

Formation des états-majors de conduite communaux d'Appenzell Rhodes-Extérieures

## Augmenter des ressources limitées

**Organiser au moins un exercice avec chaque état-major de conduite communal tous les deux ans: tel est l'objectif de la protection de la population du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures (AR). Au cours des 15 dernières années, ce canton a mis en place un système d'instruction axé sur les besoins des états-majors de petites communes.**

Appenzell Rhodes-Extérieures avec ses près de 55 000 habitants compte 20 communes dont chacune dispose de son propre état-major de conduite. Les organisations de milice manquent de moyens financiers et de ressources humaines. Compte tenu de leurs structures cantonales, la police, les premiers secours et la protection civile ne peuvent pas être représentés en permanence au sein des états-majors, si bien qu'une répartition classique des compétences est exclue. Il a donc fallu organiser la formation des états-majors en fonction de la nécessité d'augmenter des ressources insuffisantes de manière optimale en les complétant par des forces supplémentaires.

### Triple formule appenzelloise

Mesure n° 1: Le canton apporte systématiquement son soutien actif. À cette fin, il tient une liste de tous les membres d'état-major. Lors d'un cours d'introduction cantonal de deux jours, les membres nouvellement élus sont familiarisés avec la protection de la population au niveau local et acquièrent les bases du travail d'état-major. Le contenu et les documents s'appuient sur les prescriptions de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en la matière.

Mesure n° 2: Une fois par an, des représentants de l'office cantonal de la protection de la population rencontrent les états-majors chez eux à l'occasion d'un entretien portant entièrement sur la situation de la commune concernée. À cette occasion, les cours et les exercices à venir sont planifiés.

Mesure n° 3: Deux exercices généraux regroupant toutes les organisations partenaires de la protection de la population, avec à chaque fois plusieurs centaines de participants, et huit exercices d'état-major standardisés ont lieu chaque année. Grâce à ce système, chaque état-major prend part à un exercice dans un intervalle de deux ans.

### Conception spéciale

Les exercices d'état-major reposent sur une conception spéciale: ils démarrent en fin d'après-midi et se prolongent jusqu'à tard dans la soirée. Cet horaire est compatible avec les obligations professionnelles des participants. Pour les besoins de l'exercice, les états-majors sont renforcés par des collaborateurs d'état-major du groupement d'instruction PCi de Saint-Gall et des deux Appen-



Membres d'état-major et collaborateurs d'état-major profitent les uns des autres.

zell, qui l'utilisent comme exercice final de leur instruction de base. Ces collaborateurs d'état-major sont accompagnés par des instructeurs de la protection civile, alors que les états-majors de milice sont «coachés» par des professionnels du canton.

L'utilité est multiple: les états-majors s'exercent avec des collaborateurs d'état-major nouvellement formés au sein du groupement d'instruction. Les astreints de la protection civile d'Appenzell Rhodes-Extérieures en retirent des enseignements qu'ils pourront transposer dans leurs unités. Les instructeurs et coaches d'état-major échangent régulièrement leurs vues sur les thèmes et les besoins d'instruction des états-majors. Des idées, méthodes, techniques ou processus novateurs peuvent ainsi être mis à l'épreuve immédiatement et aisément dans le cadre des interventions.

### Préparation à l'engagement

Ce système permet aux membres des états-majors de conduite communaux de se préparer à leur engagement. Pour le canton, ils représentent une adresse fiable et des personnes de contact motivées et compétentes.

*D. Eberhard, AR*

Perfectionnement des cadres de la protection de la population argovienne

## Gérer la pression du temps

Les dirigeants de la police, des sapeurs-pompiers et des services sanitaires de même que les membres de l'état-major de conduite du canton d'Argovie se sont réunis un après-midi de février sur le terrain de l'ancien arsenal d'Aarau pour un cours de perfectionnement.



Les dirigeants des différentes organisations partenaires durant la partie théorique du cours de perfectionnement.

Préparée par la section prévention en cas de catastrophes du service de la sécurité civile et militaire du canton d'Argovie, cette journée a été suivie par une soixantaine de personnes. Après une brève introduction, les participants répartis en quatre groupes se sont vu confrontés à quatre scénarios différents: accident

ferroviaire, incendie dans un home pour personnes âgées, accident chimique en zone urbaine et attentat terroriste au moyen de substances radioactives. Sous la pression du temps, il a d'abord fallu identifier le problème et définir les mesures immédiates à prendre. Disposant d'un temps de préparation très court, les cadres ont ensuite dû soumettre les résultats de leur travail. La troisième étape consistait à discuter de ceux-ci sous la direction du chef de poste, avant de passer au poste suivant. Après le travail de poste, les affiches revues destinées au travail d'état-major ont finalement été présentées en vue de leur unification par toutes les organisations partenaires du canton.

Collaboration des cantons d'Argovie et de Soleure

## Plan d'évacuation et de communication d'urgence

Au cours de 2017, la protection de la population argovienne œuvrera, de concert avec le canton de Soleure, à l'élaboration d'un concept étendu pour l'évacuation et la communication en cas d'événements extraordinaires. Cette coopération permettra de définir des processus applicables aux deux cantons.

En 2016, la protection de la population argovienne a lancé le projet visant à établir un tel plan en se conformant aux prescriptions de la Confédération. Celui-ci complétera les concepts actuels du canton d'Argovie pour l'évacuation de la population en cas d'événement. Le plan en cours d'élaboration inclut notamment la communication d'urgence, déterminante avant tout en l'absence des voies de communication habituelles.

### Étroite collaboration

Le canton développe le concept d'évacuation en collaboration avec le canton de Soleure. Ainsi, des processus uniformes pourront également être déterminés à l'échelon supracantonal. Étant responsables de la mise en œuvre du plan en cas d'événement, les organisations partenaires ont été associées au projet dès le début.

Coopération des organisations partenaires dans le canton d'Argovie

## Nouvelle centrale d'appels d'urgence

Le 15 juin 2017, le canton d'Argovie a officiellement inauguré sa centrale d'appels d'urgence (KNZ), qui est toutefois déjà en service depuis avril. Elle traite désormais sur un seul site les appels d'urgence des services d'ambulance, des sapeurs-pompiers et de la police. Chargée de répondre aux appels des numéros 112, 117 et 144, la nouvelle centrale d'intervention occupe désormais un bâtiment annexe du commandement de police

d'Aarau. À cet effet, les trois centrales d'appels d'urgence existantes ont été regroupées: la centrale d'engagement du commandement de la police à Aarau, la centrale de gestion du trafic à Schafisheim et la centrale d'intervention de l'hôpital cantonal d'Aarau. En 2014, le Grand Conseil argovien avait voté un crédit de 38,72 millions de francs pour la réalisation de ce projet.

Des drones au service de la protection civile lucernoise

## Opérationnels en une heure

Depuis 2014, l'organisation de protection civile de la région Emme (OPC Emme) a systématiquement recours aux drones pour le suivi de la situation. Douze spécialistes de l'aide à la conduite s'exercent à leur utilisation plusieurs fois par an. Ce groupe spécialisé est prêt à intervenir dans l'heure qui suit un événement dans le rayon couvert par les 30 communes composant cette OPC.

Lors des intempéries survenues en 2015 dans la région de Dierikon (LU), le groupe spécialisé de l'OPC Emme a été engagé pour la première fois à l'occasion d'un événement réel. Il était alors chargé de préparer l'aperçu de la situation. Après l'éboulement qui a eu lieu à Wolhusen (LU) en janvier 2016, les drones ont été affectés à des vols de reconnaissance géologique. Leur emploi, qui a permis d'explorer en toute sécurité la zone sinistrée, offre des possibilités inédites. Le géologue Klaus Louis le confirme: «Je peux dire que ces prises de vue de très haute qualité, effectuées dans un très bref délai et dans les règles de l'art, sont absolument essentielles à la reconstitution de l'ensemble de l'événement.»

Un drone muni d'une caméra thermique (Forward Looking Infrared Radar, FLIR) est en outre disponible depuis le début de l'année. Ce système de détection par rayons infrarouges peut être utilisé aussi bien lors d'incendies majeurs que pour la recherche de personnes disparues.

### Échange sur les plans national et international

Les drones de l'OPC Emme ont éveillé l'intérêt non seulement lors du rapport général de l'État-major spécialisé Dangers naturels de l'Office fédéral de l'environnement (OFEN) tenu à la mi-avril dernier mais également à la fin avril à l'occasion d'un échange d'expériences international avec les services de secours (Technisches Hilfswerk THW) de Bad Säckingen (Allemagne), qui font pour leur part œuvre de pionnier dans l'emploi de drones multicoptères en intervention. D'autres partenariats sont les bienvenus au sein de l'OPC Emme.

Pour en savoir plus:

[www.zsoemme.ch](http://www.zsoemme.ch) / [www.youtube.com/zsoemme](http://www.youtube.com/zsoemme)



Ne s'improvise pas pilote de drone qui veut: c'est un travail qui requiert une formation et beaucoup d'entraînement.

## Code de bonnes pratiques

- Une formation et un perfectionnement régulier du personnel sont indispensables pour garantir un maniement correct d'un drone. Les cours de répétition (CR) se déroulent généralement une fois par trimestre.
- La formation est centrée sur la technique d'utilisation des multicoptères, de même que sur la préparation de l'aperçu de la situation et les prescriptions légales ad hoc.
- Pour le commandement de la protection civile, d'autres thèmes tels que la communication avec les organisations partenaires et les questions d'assurance sont importants.
- Le travail de la protection civile peut être présenté avantageusement grâce aux films et séquences vidéo didactiques consacrés à l'utilisation civile des drones et régulièrement diffusés sur les différents réseaux sociaux.

### Collaboration des cantons d'Obwald et Nidwald

## Inspection des sapeurs-pompiers commune

Le 1<sup>er</sup> avril, les inspections SP des deux demi-cantons OW et NW ont fusionné. La coopération de longue date sera ainsi renforcée sous la direction de l'assurance choses nidwaldienne et de Toni Käslin, qui reste ainsi en fonction

comme inspecteur des sapeurs-pompiers du canton de Nidwald. Quant à Peter Gautschi, jusqu'alors inspecteur des sapeurs-pompiers obwaldiens, il a pris sa retraite. Les deux sites de Sarnen et Stans seront maintenus.

Conférence dans le canton de Vaud

## Les cyberrisques en point de mire

Le deuxième volet du cycle de conférences sur la protection de la population du canton de Vaud se déroulera le 10 novembre prochain à l'EPFL et traitera des cyberrisques. Cette conférence invitera à une prise de conscience pour limiter les risques et l'impact d'une cyberattaque.



Virus informatique, piratage de données, vol, espionnage, terrorisme: la société moderne, hyperdépendante, est extrêmement vulnérable face à un tel acte. En raison des liens étroits et réciproques induits par la technologie moderne, une attaque informatique peut avoir des conséquences et des réactions en chaîne de très grande ampleur.

La conférence du 10 novembre 2017 a donc pour but de sensibiliser aux risques et aux effets de la cybercriminalité. Elle sera l'occasion de présenter un état des lieux et les

mesures prises par la Confédération et le canton de Vaud, de même que les solutions déjà en place dans ce domaine. En outre, elle devra amener tous les acteurs, tant du secteur privé que public, à prendre conscience de cette problématique et promouvoir la coordination en expliquant notamment le comportement et le fonctionnement de cybercriminels. Finalement, elle fournira aux participants des outils pratiques et des pistes de solutions.

### Collaboration à l'organisation

Cette conférence fera suite au premier volet consacré au changement climatique, qui a eu lieu en 2015. Elle est organisée avec la collaboration du Security Operating Center de la Direction des systèmes d'information du canton de Vaud (IRISC).

Pour en savoir plus: [www.vd.ch/protection-population](http://www.vd.ch/protection-population)

Séminaire 2017 de la Fédération suisse de la protection civile (FSPC)

## Pénurie d'électricité et cybermenaces

Le séminaire de la FSPC du 23 mai dernier à Olten proposait des thèmes d'une grande actualité, présentés sous forme d'exposés concernant les risques en cas de pénurie d'électricité pour la Suisse, les menaces venues du cyberespace et la criminalité économique à l'heure du terro-

risme. Le moment fort de la manifestation a été la visite du conseiller fédéral Guy Parmelin. Selon la tradition, Christoph Flury, directeur suppléant de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), a conclu la journée en faisant le point sur les projets en cours de l'OFPP.

Journée internationale de la Société suisse des officiers de troupes sanitaires (SSOTS)

## La chirurgie dans le cadre de la médecine de guerre et de catastrophe

Le 16 septembre 2017, la Société suisse des officiers de troupes sanitaires (SSOTS) mettra sur pied à Bâle une journée internationale de la médecine de guerre et de catastrophe qui sera placée sous le thème «Chirurgie: décisions rapides – longues réflexions». Les exposés porteront notamment pour titres «(À quoi) sert le chirurgien

viscéral en chirurgie de guerre et de catastrophe?», «Limiter les dégâts – toujours la meilleure décision en chirurgie opérationnelle» et «Afflux massif de grands brûlés – sommes-nous prêts?».

Pour en savoir plus: [www.medof.ch](http://www.medof.ch)

Cours de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) sur les dangers naturels

## Identifier les dangers et définir les mesures

**Dans leurs interventions, les sapeurs-pompiers sont de plus en plus souvent confrontés à des événements d'origine naturelle, de même qu'à des zones auparavant peu menacées. Pour tenir compte de cette évolution, la FSSP propose désormais trois cours consacrés aux dangers naturels.**

L'édition d'avril de «118 swissfire.ch», l'organe de la FSSP, met l'accent sur les dangers naturels. Cette sensibilisation se traduit également dans l'offre de formation de la FSSP, qui comprend dorénavant une série de trois cours intitulés «Principes de base», «Planification des interventions» et «Feux de forêt et de végétation». Cette formation s'adresse non seulement aux commandants des sapeurs-pompiers mais également aux cadres de la protection civile et aux membres d'organes de conduite.

### Principes de base

«Notre cours de base vise à transmettre aux participants les compétences nécessaires pour identifier les dangers et pour définir les mesures qui s'imposent pour leur propre organisation et en fonction de la situation», explique Josef-Heinrich Amacker, formateur à la FSSP et responsable du cours. Celui-ci portera sur les thèmes suivants: crues, coulées de boue, glissements de terrain, tempêtes et cartes d'intensité. Les participants obtiendront ainsi une vue d'ensemble des dangers naturels en Suisse tout en apprenant par exemple à apprécier l'intensité d'une crue dans la pratique. Des modèles serviront à montrer concrètement les effets de rafales sur des bâtiments, le tracé de cours d'eau dans les versants ainsi que l'origine et les causes d'une coulée de boue. Des exercices sur le terrain permettront d'analyser les sources de danger.

### Planification des interventions

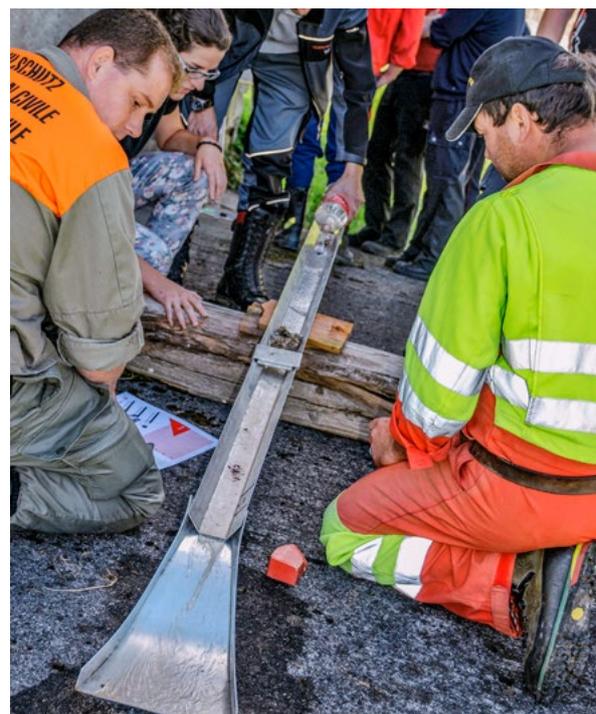
Le cours sur la planification des interventions est axé sur la pratique. Les participants y découvrent les cartes d'intervention à l'aide desquelles les chefs de groupe peuvent prendre connaissance de leur mission ainsi que des ressources dont ils disposeront pour la remplir. Le cours sera non seulement l'occasion d'élaborer de telles fiches de mission mais aussi de les mettre à l'épreuve en simulant par exemple l'inondation d'une route. Dans leurs organisations SP ou PCI, les participants pourront par la suite vérifier et, au besoin, adapter les cartes de mission. Pour qu'une intervention puisse être planifiée de manière efficace, il faut absolument que les divers éléments et spécialistes associés coopèrent. Le cours a finalement pour but de faire prendre conscience de la nécessité de tenir à jour les cartes de dangers, lesquelles doivent pouvoir être préparées par des non-professionnels.

### Feux de forêt et de végétation

Le cours traitant des feux de végétation s'appuie aussi largement sur la pratique: après une brève partie introductive, le comportement du feu est illustré au moyen du modèle topographique établi spécialement à partir de terre, de roche et de végétation. Les participants peuvent ainsi se rendre compte de l'efficacité avec laquelle une laie dans la végétation peut enrayer un incendie de forêt. Munis d'une caméra thermique et d'une lance perforante avec brouillard d'eau, ils peuvent s'exercer dans le terrain.

Un sinistre dû aux éléments nécessite une stratégie et une action de lutte beaucoup plus étendues que ne l'exige l'incendie d'une maison, explique Josef-Heinrich Amacker. «Souvent, les sapeurs-pompiers manquent de sens tactique dans un contexte aussi complexe.» Et de constater que les interventions dans ce domaine sont de plus en plus nombreuses et que la formation ne suit que dans peu de cantons. En proposant ces nouveaux cours, la FSSP comble une lacune importante dans son programme de formation.

C. Aeberhard, FSSP



Apprentissage au moyen d'un modèle, avant d'aborder les exercices pratiques.

## Forum PBC 28/2017

## Culte des morts et protection des biens culturels

«En ce monde, rien n'est certain, à part la mort et les impôts», écrivait Benjamin Franklin en 1789. Si la déclaration d'impôts fait partie de la routine, la question de la mort est souvent refoulée. Le numéro 28 de la publication «Forum PBC» veut inciter le lecteur à se pencher sur le culte des morts. Celui-ci désigne les rituels et les moyens d'expression permettant d'honorer les défunts et de se souvenir d'eux. Il s'agit par exemple de rituels d'in-

humation, de mobilier funéraire, de tombes, de cimetières, de crématoriums mais aussi d'objets, d'images, de danses, de mementos ou de fêtes spéciales (Toussaint, fête des morts, etc.). Chaque culture rend hommage aux morts à sa façon. L'inventaire PBC 2009 recense de nombreux édifices et collections ayant trait de près ou de loin au culte des morts.

## Bulletin d'information 1/17 du Service sanitaire coordonné (SSC)

## Infections: menaces sous-estimées

Le numéro 1/17 du Bulletin d'information du SSC est intitulé «Infections: menaces sous-estimées». Si elles restent de nos jours la seconde cause de mortalité, les maladies infectieuses ne sont pourtant pratiquement plus considérées comme un événement tragique. Tel est sans doute le fruit des multiples travaux effectués sur et avec les anti-

biotiques. Aujourd'hui, nous sommes néanmoins arrivés à un point où, partout sur notre planète, les résistances à ces remèdes ne cessent de croître, alors que de nouvelles méthodes pour les combattre n'existent presque plus: un problème de sécurité majeure.

## Livre de Thomas Buomberger

## Die Schweiz im Kalten Krieg 1945–1990

La Guerre froide entre l'Occident et les pays de l'Est a marqué la politique mondiale pendant presque un demi-siècle. La Suisse neutre se préparait alors notamment à une guerre atomique. Dans son ouvrage en allemand «Die Schweiz im Kalten Krieg 1945–1990», Thomas Buomberger relate les effets du conflit des superpui-

sances sur la politique et la société suisses. L'évolution des mentalités que l'auteur y retrace fait revivre le climat de l'époque à l'aide de nombreux exemples, allant de la défense spirituelle à l'affaire des fiches en passant par le développement d'armes atomiques.

## IMPRESSUM

**Protection de la population 28** / juillet 2017 (dixième année)

La revue *Protection de la population* est disponible gratuitement en Suisse, en allemand, français et italien.

**Editeur:** Office fédéral de la protection de la population OFPP

**Coordination et rédaction:** P. Aebischer

**Equipe de rédaction:** A. Bucher, Ch. Fuchs, D. Häfliger, M. Haller, K. Mürger, N. Wenger

**Traductions et révisions rédactionnelles:** Services linguistiques OFPP

**Contact:** Office fédéral de la protection de la population OFPP, Information, Monbijoustr. 51A, CH-3003 Berne, téléphone: +41 58 462 51 85, e-mail: info@babs.admin.ch

**Photos:** p. 1, 2 (2+3), 7–12, 18 et 19 Sanitätspolizei Bern, p. 2 (1), 5 et 6 Keystone, p. 15 Darpa, p. 20 Nasa/SDO, autres OFPP / zVg

**Mise en page:** Centre des médias électroniques ZEM, Berne

**Reproduction:** les droits d'auteur sont réservés pour tous les textes et images publiés dans la revue «Protection de la population». Toute reproduction est soumise à l'approbation de la rédaction.

**Tirage:** allemand: 8100 exemplaires, français: 3100 exemplaires, italien: 800 exemplaires

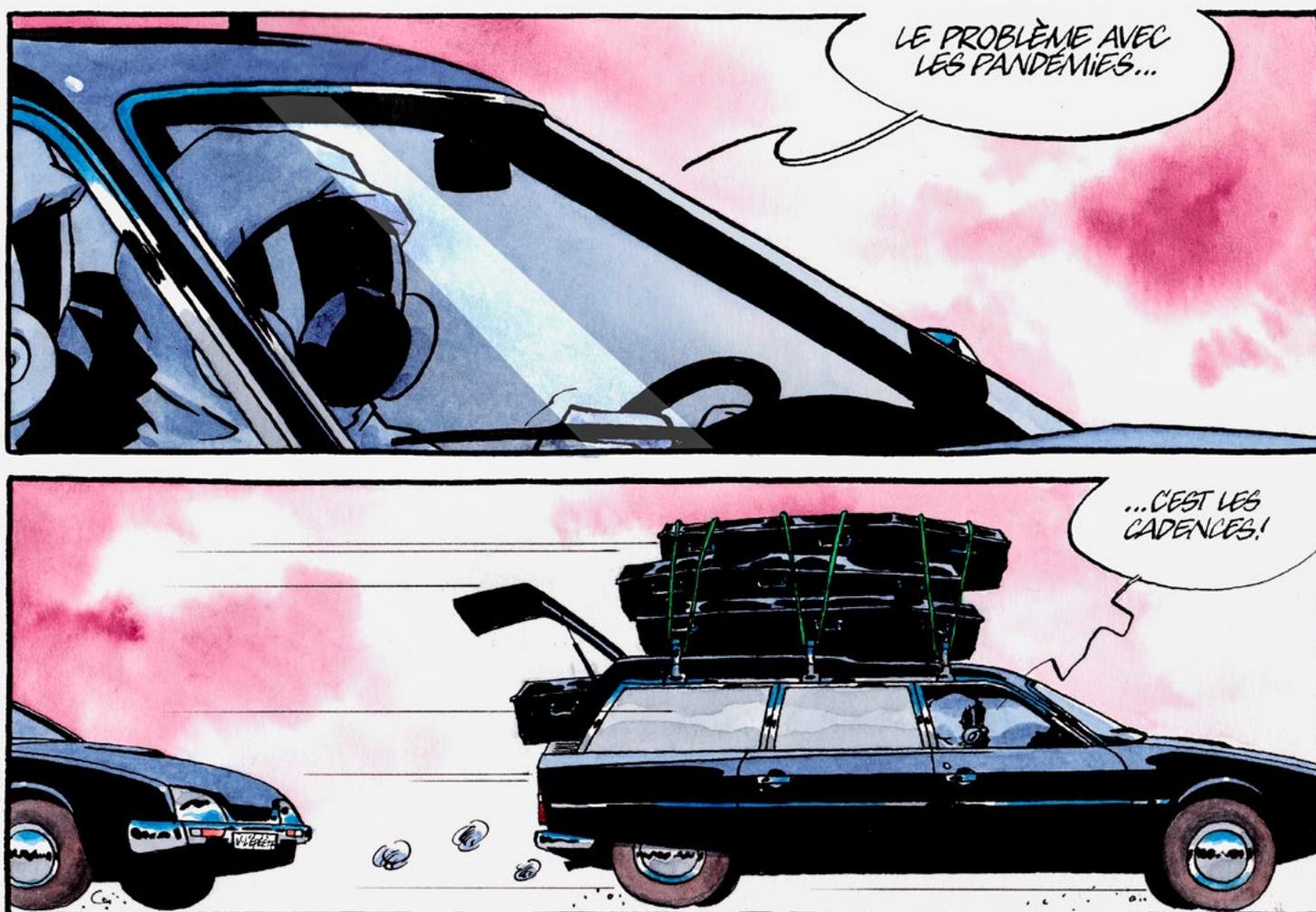
L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est l'éditeur de la revue «Protection de la population». Cette revue n'est cependant pas une publication officielle au sens strict, mais plutôt une plate-forme. En effet, les articles ne reflètent pas obligatoirement le point de vue de l'OFPP.



La santé publique, une organisation partenaire

## Le regard de V. L'Épée

Vincent L'Épée dessine pour les quotidiens romands «L'Express», «L'Impartial» et «Le Journal du Jura». Ses dessins paraissent également dans la revue bimestrielle «Edito+Klartext» et, occasionnellement, dans l'hebdomadaire «Courier international». Il vit à Neuchâtel.



Prochaine édition  
N° 29, novembre 2017

Dossier

## Planification préventive

### Votre avis compte!

C'est avec plaisir que nous attendons vos réactions et suggestions pour les prochains numéros!

[info@babs.admin.ch](mailto:info@babs.admin.ch)

### Commandes

La revue de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP paraît trois fois par an en allemand, français et italien.

La revue peut être commandée au numéro ou par abonnement à l'adresse suivante:  
[www.protpop.ch](http://www.protpop.ch) ou [info@babs.admin.ch](mailto:info@babs.admin.ch)



## «Il reste encore beaucoup à faire pour empêcher un nouvel usage d'armes chimiques.»

Ahmet Üzümcü, directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)

Page 6

## «Nous avons affaire à tous les stades de la vie, de la naissance à la mort.»

Frank Zbinden, responsable de la formation des premiers secours de la ville de Berne

Page 18

## «Nous sommes le centre de séminaires de la Confédération.»

Walter Siegenthaler, coresponsable de la Division Instruction de l'OFPP

Page 24